



Notice annuelle

Le 17 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Nom, adresse et constitution	2
Liens intersociétés	3
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
Vue d'ensemble	3
Aperçu d'easyfinancière	4
Aperçu d'easyhome	6
Stratégie d'entreprise	6
Gamme de produits	7
Élargissement des canaux	7
Expansion géographique	7
Expérience client	8
Concurrence	8
Les clients de goeasy	8
Cycles économiques	9
Employés	9
Responsabilité sociale de l'entreprise	10
Établissements	10
Questions d'ordre réglementaire	11
Procédures judiciaires	12
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES	12
Développement général de l'activité en 2020	12
Développement général de l'activité en 2019	14
Développement général de l'activité en 2018	15
FACTEURS DE RISQUE	17
Vue d'ensemble	17
Risque stratégique	17
Risque de marché	17
Risque de crédit	19
Risque d'illiquidité et de financement	20
Risque lié à l'exploitation	22
Risque de conformité	24
Risque juridique et lié à la réputation	25
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	27
Actions ordinaires	27
Actions privilégiées	28
Débentures	29
Billets de 2024	30
Notation	31
Dividendes	31
Régime de réinvestissement des dividendes	31
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	32
Marché pour la négociation des titres	33

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

	Page
CONTRATS IMPORTANTS.....	34
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	34
Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus	35
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	41
Honoraires pour services de l'auditeur externe.....	42
Intérêt des experts	43
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	43
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	43
ANNEXE A	44
APPENDICE A	49

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle comprend des énoncés prospectifs au sujet de goeasy Ltd. et de ses filiales (« goeasy » ou la « Société », sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation), notamment ses activités commerciales, sa stratégie et son rendement et sa situation financiers prévus. Les énoncés prospectifs comprennent notamment ceux qui ont trait au nombre estimatif de nouveaux emplacements à ouvrir, aux prévisions de croissance du portefeuille de prêts à la consommation, aux prévisions de croissance annuelle des produits des activités ordinaires, aux initiatives stratégiques, à la gamme de nouveaux produits et aux nouveaux modes de distribution, aux économies de coûts prévues, aux dépenses en immobilisations prévues, aux besoins en capitaux prévus et à la capacité de la Société d'obtenir des capitaux en quantité suffisante, aux liquidités de goeasy, aux plans et aux références aux opérations et aux résultats futurs, aux estimations comptables critiques, aux taux de radiations moins élevés que prévu à l'égard des prêts assortis de garanties constituées sur des biens immobiliers et aux avantages découlant de ces taux moins élevés, à la taille et aux caractéristiques du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque, et au développement continu du type et de la taille des concurrents sur le marché. Dans certains cas, les énoncés prospectifs de nature prévisionnelle dépendent d'événements ou de situations futurs ou y font référence et/ou peuvent être identifiés au moyen de l'usage de mots comme « s'attend », « continue », « prévoit », « a l'intention de », « vise », « planifie », « croit », « budget », « estimations », « prévisions », « cibles », de versions négatives de ces termes et d'expressions similaires et/ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » être pris, se produire ou être réalisés, « seraient » ou « seront » pris, « se produiraient » ou « se produiront » ou « seraient » ou « seront » réalisés.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, notamment la croissance et les résultats d'exploitation prévus et les perspectives commerciales et sont intrinsèquement assujettis notamment aux risques, incertitudes et hypothèses portant sur les activités de goeasy, les facteurs économiques et l'industrie en général. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts puisque les résultats et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs faits par goeasy. Parmi les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurent, notamment, la capacité de goeasy de conclure de nouveaux contrats de location et/ou de financement, de recouvrer les sommes dues en vertu des contrats de location et/ou de financement existants, d'ouvrir de nouveaux emplacements à des conditions favorables, d'obtenir de nouvelles franchises, d'offrir des produits attrayants pour les clients à des taux concurrentiels, de répondre aux modifications législatives, de réagir aux incertitudes relatives aux mesures réglementaires, d'amasser des capitaux à des conditions favorables, de livrer concurrence, de gérer l'effet des litiges (y compris les litiges introduits par des actionnaires), de contrôler les coûts à tous les niveaux de l'organisation ainsi que de préserver et rehausser le système de contrôles internes.

goeasy avertit que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle. Ces facteurs et d'autres facteurs sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

Le lecteur est invité à examiner minutieusement ces facteurs et d'autres facteurs et à ne pas se fonder sans réserve sur les énoncés prospectifs, lesquels ne se prêtent pas nécessairement à d'autres fins. La Société n'a pas l'obligation (et nie expressément toute obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres raisons, sauf si la loi l'exige.

On trouve des renseignements supplémentaires dans les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, y compris le rapport annuel de la Société. Ces documents sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com. (<http://investors.goeasy.com/>)

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Société a été constituée sous la dénomination RTO Enterprises Inc. (« RTO ») sous le régime des lois de l'Alberta par certificat et statuts de constitution datés du 14 décembre 1990 et a été prorogée comme société ontarienne en vertu de statuts de prorogation datés du 22 juillet 1993. Avec prise d'effet le 1^{er} août 1993, RTO a acquis Aumo Explorations Inc. (« Aumo »), émetteur assujéti se trouvant dans la province d'Ontario. Aumo a été constituée sous le régime des lois de l'Ontario par statuts de constitution datés du 15 décembre 1980. En vertu des statuts de fusion datés du 31 juillet 1993 et des conditions d'une convention de fusion datée du 24 juin 1993, Aumo et RTO ont été fusionnées. À la date de la fusion, Aumo n'avait pas d'actifs ou de passifs importants. La fusion avait comme but l'acquisition d'une société ouverte de sorte que les actions ordinaires de RTO soient plus liquides et négociables pour ses actionnaires.

Le 30 juillet 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour regrouper à raison de une pour dix les actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le 2 décembre 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour créer une catégorie d'actions privilégiées (les « **actions privilégiées** »). Le 30 octobre 2003, les statuts de la Société ont de nouveau été modifiés pour éliminer une restriction au rachat des actions privilégiées.

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 1^{er} mai 2003, les actionnaires ont approuvé le changement de la dénomination de la Société, qui a cessé de s'appeler RTO Enterprises Inc. pour devenir easyhome Ltd. (« easyhome »), changement qui a pris effet le 2 juillet 2003.

Le 11 mai 2005, les statuts de la Société ont été modifiés pour fractionner à raison de une et demie pour une les actions émises et en circulation de la Société.

Le 2 janvier 2007, easyhome a constitué une filiale américaine, EH US Holdings Inc., sous le régime des lois du Delaware. Le 31 décembre 2007, sa dénomination a été remplacée par easyhome U.S. Ltd. (« easyhome U.S. »).

Le 1^{er} janvier 2008, trois des filiales canadiennes d'easyhome, soit RTO (Rentown) Inc., RTO (Rentown) 2000 et RTO Asset Management Inc., se sont fusionnées sous le régime des lois de l'Alberta sous la dénomination RTO Asset Management Inc.

Le 25 septembre 2008, easyhome a acquis 89 % des actions en circulation d'Insta-rent Inc. (« Insta-rent »), société de location de marchandise basée à Edmonton inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX. La Société a par la suite acquis la tranche restante de 11 % des actions en circulation d'Insta-rent et a fait radier cette société de la cote.

Le 23 décembre 2010, la totalité des actifs et passifs d'Insta-rent Inc. a été transférée à sa société mère, easyhome Ltd., dont 100 % des actions ordinaires d'Insta-rent Ltd. Par conséquent, Insta-rent Inc. est devenue une filiale directe en propriété exclusive d'easyhome Ltd. De plus, le 1^{er} janvier 2011, RTO Distribution Inc. et RTO Asset Management Inc. se sont fusionnées sous le régime des lois de l'Alberta sous la dénomination RTO Asset Management Inc. RTO Asset Management Inc. demeure une filiale en propriété exclusive d'easyhome Ltd. Après cette restructuration, Insta-rent Ltd. détenait 100 % des actions privilégiées de RTO Asset Management Inc.

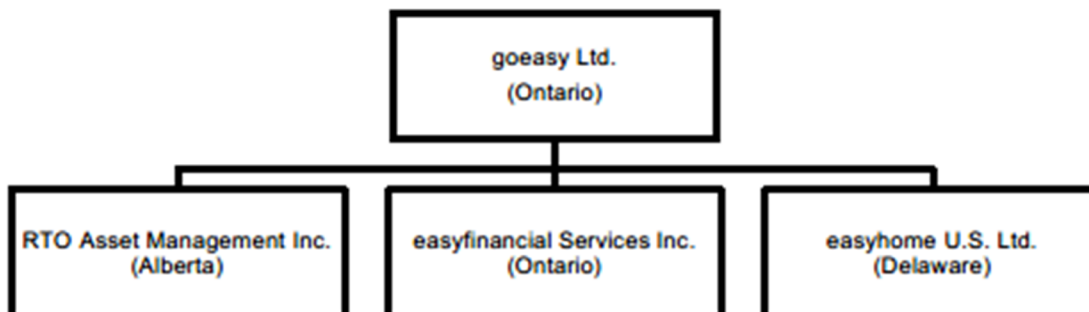
Le 31 décembre 2014, la totalité des actifs et passifs d'Insta-rent Ltd. a été transférée à sa société mère, easyhome Ltd., et Insta-rent Inc. a été par la suite dissoute le 6 mai 2015.

Le 29 juillet 2015, la Société a tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires, à laquelle les actionnaires ont approuvé la modification de la dénomination de la Société, remplaçant easyhome Ltd. par goeasy Ltd., modification qui a pris effet le 14 septembre 2015.

Le siège social, le bureau principal et le bureau administratif de goeasy se situe au 33 City Centre Drive, bureau 510, Mississauga (Ontario) L5B 2N5.

Liens intersociétés

goeasy détient la totalité des actions ordinaires de ses filiales principales, RTO Asset Management Inc., easyfinancial Services Inc. et easyhome U.S. Ltd. goeasy Ltd. détient 100 % des actions privilégiées de RTO Asset Management Inc. Les filiales principales de goeasy sont indiquées dans le tableau suivant :



RTO Asset Management Inc. exploite l'entreprise canadienne de location de marchandise de la Société, dont les activités comprennent l'acquisition des actifs à louer et la détention des contrats de location des installations pour les magasins canadiens de la Société pendant qu'easyfinancial Services Inc. exploite les activités de prêt aux consommateurs de la Société. La Société a pris des mesures pour liquider ses activités aux États-Unis. easyhome U.S. Ltd. exploitait auparavant l'entreprise américaine de location de marchandise de la Société, dont les activités des franchises, avant la vente des magasins américains dont elle était propriétaire le 31 décembre 2012 et la vente de la plupart de ses droits de franchise et de redevances aux États-Unis le 31 décembre 2014. La dernière franchise américaine a été vendue en 2019. Au 31 décembre 2020, easyhome U.S. Ltd., n'exerçait aucune activité commerciale et n'avait aucun actif important.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Vue d'ensemble

goeasy Ltd. est une société canadienne dont le siège social est situé à Mississauga, en Ontario, qui offre des services de prêt et de location sur le marché à risque par l'intermédiaire de ses divisions easyhome et easyfinancière. Offrant une vaste gamme de produits et de services financiers, y compris des prêts remboursables par versements garantis et non garantis, goeasy aspire à aider les Canadiens à se préparer un meilleur avenir financier au fur et à mesure qu'ils rebâtissent leur dossier de crédit et accèdent à un prêt de premier ordre. Les clients peuvent effectuer leurs opérations de façon transparente avec easyhome et easyfinancière grâce à un modèle multimodes qui comprend des services en ligne et mobiles, ainsi que plus de 400 établissements de location et de prêt partout au Canada appuyés par plus de 2 000 employés d'un océan à l'autre. Tout au long de son histoire, la Société a servi plus d'un million de Canadiens et monté des prêts de plus de 5,0 G\$, tout en permettant à 1 client sur 3 d'accéder à un prêt de premier ordre et à 60 % d'entre eux d'augmenter leur cote de crédit dans les 12 mois suivant leur emprunt auprès de la Société.

Forte de 30 ans d'expérience en matière de location et de prêts, goeasy a acquis une connaissance approfondie du consommateur canadien sur le marché à risque. Parmi les 29,2 millions de Canadiens qui ont un dossier de crédit actif, 8,4 millions d'entre eux ont une cote de crédit inférieure à 720 et sont jugés à risque, comparativement à 9,4 millions en 2019, cette baisse est attribuable à l'amélioration du dossier de crédit des consommateurs en raison de la pandémie. Collectivement, ces Canadiens ont des soldes de crédit de 196 G\$ et représentent le marché cible de la Société. Ces consommateurs, dont bon nombre ne peuvent accéder au crédit auprès des banques et des institutions financières traditionnelles, se tournent vers goeasy afin d'éviter les frais élevés des prêts sur salaire. En offrant aux clients la possibilité de bénéficier graduellement de taux d'intérêt plus bas, goeasy est dans une position unique qui lui permet de faire de sa vision une réalité, soit de guider les Canadiens ordinaires vers un avenir meilleur et ce, dès aujourd'hui.

goeasy finance ses activités grâce à une combinaison de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. Ses actions ordinaires (les « actions ordinaires ») sont inscrites aux fins de négociation à la TSX sous le symbole boursier « GSY ». La Société a réussi à obtenir continuellement des capitaux supplémentaires à des taux de plus en plus bas afin de continuer à alimenter la croissance de son entreprise et dispose d'une capacité d'emprunt et de capitaux suffisants pour réaliser ses plans de croissance jusqu'au troisième trimestre de 2023, compte tenu des hypothèses de croissance interne de la Société. goeasy a obtenu la note de BB- avec tendances stables de S&P, et de Ba3 avec tendances stables de Moody's.

goeasy est également fière d'avoir reçu plusieurs prix en reconnaissance de sa culture exceptionnelle et de la croissance continue de ses activités, notamment le prix des cultures d'entreprise les plus admirées de Waterstone Canada (2018), celui des meilleurs chefs de la direction de Glassdoor (2018), celui des 50 milieux de travail les plus engagés en Amérique du Nord d'Achievers (2019), celui des 50 meilleures sociétés de technologie financière au Canada du Digital Finance Institute (2019), ainsi qu'une place au palmarès TSX30 (2019), au palmarès des sociétés ayant la plus forte croissance au Canada de *Report on Business* (2019) et dans la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto (2020).

Aperçu d'easyfinancière

En 2006, easyfinancière, division de prêts à la consommation à risque de la Société, a lancé ses activités dans le but de combler le vide entre les institutions financières traditionnelles et les sociétés de prêts sur salaire onéreuses.

Par le passé, la demande des consommateurs pour des prêts à risque au Canada était satisfaite par la branche des prêts à la consommation de plusieurs importantes institutions financières internationales. Depuis 2009, bon nombre des plus importants participants ayant des succursales dans le marché (y compris Wells Fargo, HSBC Finance et CitiFinancière) ont soit cessé leurs activités, soit considérablement réduit leur taille en raison des modifications apportées à la réglementation du secteur bancaire concernant les exigences relatives au capital rajusté en fonction du risque. Aujourd'hui, les institutions financières traditionnelles sont généralement peu enclines à offrir des solutions de crédit à des consommateurs réputés à haut risque de crédit en raison de leur situation financière ou d'antécédents en matière de crédit entachés, ou ne sont pas en mesure de le faire. Pour cette raison, la demande dans ce marché est satisfaite par un éventail de participants du secteur qui offrent divers produits, y compris des prêts automobiles, des cartes de crédit, des prêts à tempérament, des programmes de financement de détail, des prêts aux petites entreprises et du crédit immobilier garanti. De manière générale, les participants du secteur ont eu tendance à se concentrer sur un seul produit plutôt que d'offrir aux consommateurs une vaste suite intégrée de produits et de services financiers. Par conséquent, easyfinancière fait partie d'un petit groupe de sociétés de prêts offrant des prêts à risque à l'échelle du pays qui ont un historique de succès.

Le modèle d'affaires d'easyfinancière est fondé sur le prêt de capital sous forme de prêts à la consommation garantis et non garantis à des emprunteurs à risque qui ne peuvent généralement pas obtenir du crédit de sources traditionnelles comme les grandes banques. La société monte des prêts pouvant atteindre 45 000 \$ dont les taux se situent entre 19,9 % et 46,9 %, qui sont des produits remboursables par versements à paiement fixe et entièrement amortis. Tous les paiements effectués par les emprunteurs sont déclarés aux agences d'évaluation du crédit afin d'aider les consommateurs à rebâtir leur crédit. De plus, la société offre un produit de prêt de démarrage aux clients qui ne sont pas admissibles aux prêts remboursables par versements traditionnels appelé créditplus, soit un prêt épargne garanti conçu pour aider les clients à bâtir un historique de crédit positif. easyfinancière offre également plusieurs produits accessoires facultatifs, y compris un programme de protection des clients qui offre une assurance créances, un produit d'assurance habitation et automobile qui fournit une assistance routière et un outil de surveillance et d'optimisation du crédit qui aide les clients à comprendre les étapes à suivre pour rebâtir leur dossier de crédit et améliorer leurs résultats financiers.

La Société facture des intérêts à ses clients sur les fonds qu'elle prête et reçoit également une commission pour les produits accessoires facultatifs qu'elle offre par l'intermédiaire de tiers fournisseurs. Les intérêts, les commissions supplémentaires et les divers frais produisent collectivement le rendement total du portefeuille que la

Société génère sur son portefeuille de prêts. Le rendement total du portefeuille de la Société par rapport à son coût du capital et à ses pertes sur prêts est un facteur clé de sa rentabilité.

En tant que prêteur, la Société s'attend à subir des pertes de crédit découlant des clients qui ne sont pas en mesure de rembourser leurs prêts. Compte tenu de la nature plus risquée des emprunteurs à risque, les pertes de crédit reflètent le taux d'intérêt plus élevé que la Société facture. En 2020, la Société a enregistré un taux de radiation net annualisé de 10,0 %, évalué selon le solde moyen des prêts en cours à la fin de chaque mois. Les modèles de crédit exclusifs de la Société lui permettent de fixer le niveau de risque qu'elle est disposée à accepter. La Société pourrait accepter un risque de crédit moindre et réduire ses pertes sur prêts, mais elle le ferait au détriment d'un volume rentable. De même, la Société pourrait accepter un risque accru pour stimuler la croissance et la rentabilité, mais cela entraînerait des pertes plus élevées et aurait des répercussions en aval sur le coût du capital et la capacité d'accéder à celui-ci. L'objectif final de la Société consiste à optimiser la rentabilité et les marges d'exploitation en trouvant un juste équilibre entre la rapidité de montage (les demandeurs qu'elle approuve) et le taux de pertes du portefeuille.

La Société offre ses produits et ses services selon un modèle d'affaires multimodes, y compris un réseau de succursales de détail, une plateforme numérique et des partenariats de prêts indirects. La Société comptait 266 emplacements easyfinancière (y compris 14 kiosques dans des magasins easyhome) dans 10 provinces canadiennes au 31 décembre 2020. En plus de son réseau de succursales de détail, les clients peuvent également effectuer des opérations en ligne, ce qui demeure une source cruciale d'acquisition de nouvelle clientèle et représente plus de 50 % du volume de demandes de la Société. La Société monte également des prêts par l'intermédiaire de son réseau de points de vente qui comprend des centaines de partenariats de détail et avec des commerçants. Grâce à son partenariat, établi en 2019, avec PayBright, principal fournisseur de financement instantané au point de vente au Canada, la Société peut offrir son produit de prêt remboursable par versements à risque au moyen de la plateforme PayBright au point de vente, ce partenariat sera maintenu après l'acquisition de PayBright par Affirm Inc. en 2020.

Bien que la Société utilise plusieurs modes d'acquisition de clientèle pour attirer de nouveaux clients, environ 85 % des prêts sont gérés dans des succursales locales. Forte de ses nombreuses années d'expérience dans le marché des prêts à risque, la Société croit qu'un modèle multimodes optimise le rendement des prêts et la rentabilité, tout en offrant une expérience client personnalisée et de grande proximité. La fidélisation des clients obtenue grâce à ces relations personnelles directes prolonge la durée de la relation avec le client et améliore le remboursement des prêts, ce qui entraîne à terme des taux de radiation plus bas et une valeur accrue pendant la durée de la relation.

En plus de son modèle multimodes unique, la Société se distingue également par son expérience client et, en particulier, par le parcours qui consiste à offrir aux clients une voie vers l'amélioration de leur dossier de crédit et le retour à un emprunt de premier ordre. Cela est rendu possible par la vaste gamme de produits de la Société qui offre aux clients des taux d'intérêt graduellement plus bas, l'accès à des produits de rétablissement du dossier de crédit tels que son prêt de démarrage créditplus, une formation financière gratuite et des outils et des services qui les aident à mieux comprendre et gérer leurs cotes de crédit. Qu'un client cherche à établir, à réparer, à bâtir ou à renforcer son profil de crédit en empruntant des fonds ou en utilisant la valeur nette de son habitation pour obtenir un prêt plus important à un taux inférieur, easyfinancière peut fournir une solution de prêt qui répond le mieux à ses besoins individuels.

Grâce à ses nombreuses années d'expérience et à son approche prudente en matière de croissance et de gestion du risque, easyfinancière a démontré un historique de rendement du crédit stable et constant. Au cours des 15 dernières années, la société a servi plus de 523 000 clients et monté plus de 5,0 G\$ de prêts. Depuis la mise en place en 2011 d'un processus centralisé d'approbation du crédit, la Société a réussi à maintenir des taux de radiations nets annualisés dans sa fourchette cible déclarée. Les décisions de prêt sont prises à l'aide de modèles d'évaluation personnalisés exclusifs, qui allient l'apprentissage machine à des outils d'analyse avancés pour optimiser l'équilibre entre le volume de prêts et les pertes de crédit. Ces modèles ont été élaborés et raffinés au fil du temps en utilisant l'accumulation d'une grande quantité de données démographiques et de données sur les

demandes des clients, les emprunts, les remboursements et les services bancaires aux consommateurs qui déterminent la solvabilité, la limite de crédit et le taux d'intérêt d'un client. Ces modèles améliorent l'exactitude des prédictions du risque de défaut à l'égard du client à risque par rapport à une cote de crédit traditionnelle. Le risque de crédit est renforcé d'autant plus par des pratiques de souscription inégalées dans le secteur qui comprennent une préqualification, l'attribution du crédit, des calculs relatifs à l'abordabilité, une vérification centralisée des prêts et un remboursement par le client au moyen d'un débit préautorisé électronique effectué directement dans le compte bancaire de celui-ci le jour où il reçoit son revenu régulier. La Société exige également des documents à l'appui pour tous ses demandeurs approuvés qui contractent un prêt direct au consommateur. Grâce aux modèles d'évaluation personnalisés exclusifs de la société, ainsi qu'aux relations personnelles que ses employés établissent avec les clients dans ses succursales, la Société croit avoir trouvé un équilibre optimal entre la croissance et une gestion du risque et une souscription prudentes.

Aperçu d'easyhome

easyhome est la plus importante société de location-achat au Canada et est en exploitation depuis 1990, offrant à ses clients de l'ameublement d'habitation, des électroménagers et des appareils électroniques de marque aux termes de contrats de location flexibles. En 2020, easyhome représentait 22 % des revenus consolidés (23 % en 2019) et les revenus de location représentaient 84 % des revenus d'easyhome (88 % en 2019).

Grâce à ses 161 emplacements, qui comprennent 35 magasins franchisés, ou à sa plateforme de commerce électronique, les Canadiens se tournent vers easyhome comme solution de rechange à l'achat ou au financement de leurs biens. Sans mise de fonds ni vérification de crédit exigées, easyhome offre une solution flexible qui aide les consommateurs à accéder aux biens dont ils ont besoin, tout en leur donnant la flexibilité de résilier leur bail à tout moment sans pénalité.

En 2017, easyhome a commencé à offrir des produits de prêt non garantis dans près de 100 de ses établissements easyhome. Au 31 décembre 2020, 113 emplacements easyhome offraient des prêts. Cette expansion a permis à la Société d'accroître davantage son empreinte de distribution pour ses produits de services financiers en recourant à ses immeubles et à ses employés existants. Cette transition a permis aux magasins easyhome de diversifier leur gamme de produits et de répondre aux besoins financiers plus larges de leurs clients.

En 2019, easyhome a commencé à déclarer les paiements de location de ses clients aux agences d'évaluation du crédit afin de réaliser davantage sa vision d'offrir à ses clients une voie vers un avenir meilleur. Avec chaque paiement de location effectué à temps, les clients d'easyhome peuvent maintenant bâtir leur dossier de crédit et utiliser à terme l'opération avec easyhome comme un tremplin vers d'autres produits et services financiers offerts par easyfinancière

Stratégie d'entreprise

La Société a élaboré une stratégie qui est fondée sur quatre piliers stratégiques clés. Ces impératifs stratégiques n'ont pas changé et la Société continuera à s'efforcer de les mettre en œuvre au cours des années qui viennent, étant donné qu'ils lui permettent de concrétiser davantage sa vision qui consiste à aider les clients à risque à se forger un meilleur avenir.

Les quatre impératifs de la Société sont les suivants : élaborer des produits inédits et créatifs, élargir ses canaux de distribution, pénétrer d'autres marchés géographiques et, enfin, améliorer continuellement l'expérience client en tirant parti des nouvelles technologies et des technologies de pointe et en offrant aux Canadiens ordinaires un parcours sans heurts vers l'amélioration de leur situation financière.

Gamme de produits

La Société a comme objectif de concevoir une gamme complète de produits de crédit à la consommation à risque qui comprend, à l'heure actuelle, des prêts garantis et non garantis assortis de divers taux d'intérêt ajustés en fonction du risque, des produits tels que créditplus pour les personnes qui veulent bâtir leur crédit, ainsi qu'un vaste ensemble de services accessoires à valeur ajoutée. Au moyen de sa gamme de produits solide, la Société aspire à offrir à ses clients la possibilité d'améliorer leur crédit et de redevenir admissibles aux prêts de premier ordre. Dans l'avenir, la Société entend élargir et accroître les produits qu'elle offre dans le but d'offrir aux consommateurs à risque le même type de choix et d'options que celui que les banques locales offrent à leurs consommateurs de premier ordre. Pour lancer de nouveaux produits sur le marché, la Société se tournera vers les produits traditionnels existants tout en s'efforçant de mettre au point des produits novateurs et de nouvelles formes de crédit qui répondent aux besoins de ses clients et peuvent leur permettre d'améliorer sensiblement leur santé financière. La Société est présentement en train d'élaborer un prêt auto dont le lancement est prévu en 2021. La Société pourrait également lancer d'autres produits à l'avenir, tels que des cartes de crédit, des lignes de crédit et d'autres produits visant l'établissement du crédit, y compris du crédit garanti par du comptant et des prêts démarrage.

Élargissement des canaux

À l'heure actuelle, la Société exploite trois canaux distincts : ses emplacements de détail, les canaux en ligne et le mode de prêt indirect. Compte tenu du montant en dollars des prêts qui ont été octroyés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, les emplacements de détail représentent 31 % des demandes et 71 % des prêts octroyés, les canaux en ligne représentent 51 % des demandes et 23 % des prêts octroyés, et le mode de prêt indirect représente 18 % des demandes et 6 % des prêts octroyés. Au total, 85 % des prêts octroyés sont capitalisés et/ou gérés à une succursale locale, les autres prêts étant gérés au centre national de services partagés de la Société. Lorsqu'elle envisage l'avenir, la Société considère l'expansion de ses canaux de distribution comme un de ses principaux impératifs commerciaux, étant donné qu'elle est toujours à la recherche de nouvelles façons d'avoir une longueur d'avance par rapport aux consommateurs qui ont besoin de crédit. La Société continuera de chercher de nouveaux débouchés tels que l'expansion de son réseau d'emplacements de détail, la conception d'une expérience numérique plus dynamique et plus personnalisée, et l'établissement de nouveaux partenariats avec des tiers pour la recommandation de nouveaux clients ou l'octroi de prêts. Le marché au point de vente, qui, selon les estimations, représente plus de 30 G\$ des prêts octroyés chaque année, est un débouché très attrayant étant donné que les clients cherchent de plus en plus à répartir leurs paiements sur une certaine période selon le modèle « achetez maintenant, payez plus tard ». Ce débouché et l'absence d'options pour les consommateurs à risque au Canada ont joué un rôle prépondérant dans la décision de la Société d'établir un partenariat avec PayBright en 2019 afin de créer une gamme complète et intégrée de produits de crédit, qui enregistre actuellement certains des taux d'approbation les plus élevés du secteur (85 % à 90 %). Le partenariat avec PayBright sera maintenu après l'acquisition de PayBright par Affirm Inc. en 2020.

Expansion géographique

Le Canada continuera d'offrir des possibilités de croissance importante pour goeasy pour de nombreuses années à venir, 8,4 millions de Canadiens sur le marché à risque n'ayant que très peu d'options pour l'obtention de crédit. Le marché est vaste et bien souvent mal servi, ce qui laisse à la Société suffisamment de place pour prendre de l'expansion. La Société comptait 266 établissements easyfinancière à la fin de 2020, mais elle estime que son réseau de détaillants easyfinancière pourrait être élargi et comprendre entre 300 et 325 emplacements partout au Canada au cours des années à venir. La Société continuera d'ajouter graduellement des emplacements dans des marchés choisis, alors qu'elle progresse vers cette cible. Plus particulièrement, l'expansion du réseau de succursales se fera principalement au Québec, qui représente un gros marché potentiel; d'autres succursales seront également ouvertes dans les principaux marchés urbains tels que Toronto et Vancouver. La Société estime, en outre, que le nombre important de débouchés futurs qui s'offrent à elle lui permet d'envisager la possibilité de pénétrer des marchés internationaux, où le modèle d'affaires d'easyfinancière pourrait être repris avec succès.

Expérience client

La Société se démarque de la concurrence sur un aspect unique, soit son expérience client et, plus particulièrement, le parcours qu'elle offre aux clients pour leur permettre d'améliorer leur crédit et de redevenir admissibles aux prêts de premier ordre dans les 12 mois après avoir contracté un emprunt auprès de la Société. Au total, 78 % des Canadiens sur le marché à risque voient souvent leur demande de crédit refusée par les banques et autres institutions financières. La Société est fière d'avoir aidé 60 % de ses clients à améliorer leur dossier de crédit, un client sur trois ayant été reconnu admissible au crédit de premier ordre. La Société s'est toujours démarquée de la concurrence en ne s'attardant pas seulement à la transaction initiale avec le client, mais en se concentrant plutôt sur l'établissement d'une relation à long terme fondée sur la confiance et le respect de chaque client, compte tenu de sa situation particulière. Les employés de la Société, qui représentent plus de 2 000 personnes, sont déterminés à donner à ces clients une deuxième chance en leur offrant le soutien financier dont ils ont besoin aujourd'hui tout en les mettant sur la voie d'un meilleur avenir financier.

Il est fondamental pour la Société, qui poursuit sa croissance, de s'assurer que sa gamme de produits et services soit conçue d'une façon qui réponde aux besoins de ses clients à tous les points de l'échelle du crédit. La gamme de produits échelonnée de goeasy vise à s'assurer que chaque client qui franchit les portes de la Société, qu'il s'agisse d'un nouvel arrivant au Canada qui tente de bâtir son crédit ou d'une personne qui souhaite redresser son crédit entaché à la suite d'un événement de la vie imprévu, a accès à un meilleur avenir financier en devenant progressivement admissible à d'autres produits plus avantageux de la gamme de produits; ce qui pourrait comprendre, dans l'avenir, des partenariats avec des prêteurs de premier ordre. Le modèle omnicanal et l'approche de la Société permettent à celle-ci d'interagir avec les clients par les canaux qu'ils préfèrent, que ce soit en succursale, en ligne ou par l'intermédiaire de partenaires indirects.

Concurrence

En raison des produits qui composent actuellement sa gamme de produits, la Société exerce ses activités au sein d'un sous-ensemble du marché plus vaste des prêts à risque, lequel est évalué à environ 28,6 G\$. Ce marché est très mal servi et est dominé par deux principaux fournisseurs, soit la Société et l'ancienne CitiFinancial, dont le nom de marque a été remplacé par Fairstone, et qui a depuis été acquise par la Banque Duo du Canada. Au fil des ans, de nombreuses entreprises non diversifiées virtuelles ont échoué, étant donné qu'aucune d'entre elles n'est parvenue à établir leur présence et à obtenir du succès dans le secteur des prêts à risque en utilisant un modèle en ligne seulement. Par ailleurs, les sociétés de prêt sur salaire plus importantes poursuivent leur pénétration du marché des prêts à tempérament traditionnels. La Société surveille de près ces sociétés, mais elle estime que la plupart des nouveaux clients qu'elles ont réussi à attirer jusqu'à présent faisaient déjà partie de leur clientèle existante pour les prêts sur salaire. De plus, un grand nombre de ces sociétés affichent des bilans à fort levier financier et offrent une expérience client de piètre qualité qui ressemble encore beaucoup à celle d'un prêteur sur salaire.

easyhome fait face à la concurrence de la part de sociétés américaines de location de marchandises et d'autres concurrents plus petits sur le marché canadien de la location. easyhome subit également la concurrence des magasins de détail ainsi que des détaillants en ligne de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques qui offrent des options de financement, ainsi que des sociétés de crédit à la consommation. Même si l'industrie de la location de marchandises au Canada est mature, la concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société si la Société était incapable d'y répondre adéquatement.

Les clients de goeasy

Les clients auxquels easyfinancière fournit des services sont des Canadiens ordinaires qui travaillent fort et qui ont souvent connu des circonstances difficiles dans leur vie qui ont eu une incidence défavorable sur leur dossier de crédit. Ces personnes travaillent dans des secteurs tels que l'hôtellerie, le divertissement et la fabrication, ont en moyenne 40 ans et gagnent environ 47 000 \$ par année. Leur ratio de la dette au revenu disponible est d'environ 115 %, soit un ratio beaucoup plus bas que la moyenne canadienne de 169 %, cet écart étant attribuable en partie au fait que seulement 20 % des clients d'easyfinancière sont propriétaires d'une maison, alors que la moyenne canadienne des propriétaires de maison s'élève à environ 68 %.

Dans l'ensemble, 78 % des clients d'easyfinancière se sont vu refuser du crédit par des banques ou d'autres prêteurs traditionnels et n'ont que très peu d'options pour emprunter. Pour ces Canadiens, easyfinancière joue un rôle essentiel au sein du système financier, non seulement en leur donnant accès au crédit dont ils ont besoin pour leurs dépenses quotidiennes, mais également en les aidant à rebâtir leur crédit pour l'avenir.

Cycles économiques

Les entreprises de services de financiers et de location de marchandises de la Société lui procurent un accès aux consommateurs à risque. Ce secteur de clientèle s'est révélé le plus stable pendant les périodes de crises économiques comparativement à d'autres secteurs de la population moins risqués (c.-à-d. les clients de premier ordre, etc.), étant donné que les clients faisant partie du secteur de clientèle à risque : (i) sont moins nombreux à être propriétaires d'une habitation, ce qui réduit leur sensibilité aux prix des habitations et aux taux d'intérêt; (ii) ont un niveau d'endettement par rapport au revenu total en raison de leur accès réduit au crédit; et (iii) sont plus nombreux à souscrire une assurance créances qui leur offre une protection supplémentaire en cas de revers pendant de longues périodes lorsque la capacité de remboursement est incertaine. Par conséquent, le secteur de clientèle à risque ne connaîtra vraisemblablement qu'une faible augmentation du risque de non-remboursement pendant les périodes d'incertitude économique comparativement aux autres secteurs de clientèle. Ces conclusions sont les résultats d'études indépendantes que TransUnion a menées pendant les périodes de récession de 2001 et de 2009, et sont également fondées sur la propre expérience vécue par la Société pendant la récession de 2015 en Alberta. La Société a constaté une diminution constante des taux de radiations pendant la pandémie de COVID-19 à cause de ces facteurs, ainsi que de l'aide supplémentaire accordée par les programmes de soutien du gouvernement et du recours accru aux mesures d'aide en matière d'emprunt offrant des options de remboursement plus souples aux clients pendant les périodes d'incertitude économique.

Employés

Au 31 décembre 2020, goeasy comptait 2 024 employés, dont 1 985 employés permanents à temps plein et 39 employés à temps partiel. Parmi les 1 985 employés à temps plein, 75 % d'entre eux fournissent des services directement aux clients, dont 813 employés travaillant dans les succursales de détail easyfinancière et 668 employés travaillant dans les magasins de détail easyhome. Les autres employés à temps plein faisant partie du 25 % qui reste forment un groupe de soutien centralisé qui est représenté par les 266 employés travaillant au bureau de l'entreprise et les 238 employés travaillant au centre national de services partagés de la Société, lequel procure un soutien en matière de ventes, de services, de recouvrement et de souscription au réseau de détail.

Aucun employé de goeasy n'est syndiqué. goeasy juge positives ses relations avec ses employés, ceux-ci lui ayant accordé une note d'appréciation de 83 %, comme le confirme le fait que la Société ait figuré au palmarès des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada établi par Waterstone Canada (2018), qu'elle ait été nommée par Achievers parmi les lieux de travail les plus engagés en Amérique du Nord (2019) et quelle ait figuré sur la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto (2020).

De façon générale, chaque boutique easyfinancière nécessite de deux à cinq employés, chaque kiosque easyfinancière nécessite de deux à trois employés et chaque magasin easyhome nécessite de quatre à sept employés. Le nombre d'employés en magasin diffère selon le nombre de clients actifs.

Chaque directeur d'easyfinancière ou chaque directeur de magasin easyhome relève d'un directeur régional, qui supervise la gestion de tous les emplacements dans une région donnée, chaque région ayant environ 10 emplacements. Chaque directeur régional relève d'un vice-président divisionnaire. Les directeurs de magasin, les directeurs régionaux et les vice-présidents divisionnaires tirent une partie importante de leur rémunération de primes en espèces établies en vertu d'un mécanisme incitatif de participation aux bénéfices. Ce mécanisme vise à promouvoir la croissance, à optimiser les produits des activités ordinaires et à maximiser la rentabilité des magasins. Des primes sont versées périodiquement pour l'atteinte des cibles de croissance et de recouvrement en argent.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Depuis sa création, la démarche de la Société sur le plan de la responsabilité sociale de l'entreprise a toujours consisté à trouver l'équilibre entre le temps et les investissements qui doivent y être consacrés, étant donné que la Société aspire à toucher de façon positive les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Étant déterminée à offrir un meilleur avenir non seulement à ses clients, mais également aux collectivités locales dans lesquelles elle est présente, goeasy a contribué plus de 3,3 M\$ dans le cadre de son partenariat de longue date avec les Repaires jeunesse du Canada afin d'aider les Repaires à offrir des lieux sûrs et aidants où les enfants et les adolescents peuvent explorer de nouvelles possibilités. En 2014, goeasy a élargi son partenariat avec les Repaires et a lancé easybites, ambitieux projet de 2,5 M\$ visant la construction de cuisines fonctionnelles dans les 100 Repaires jeunesse partout au Canada sur une période de 10 ans. En 2019, la Société a atteint un jalon clé, soit la construction de sa 50^e cuisine pour aider à nourrir les jeunes d'aujourd'hui tout en leur offrant la possibilité d'apprendre comment préparer des repas santé et en les encourageant à développer de saines habitudes et à acquérir des compétences qui leur serviront toute la vie. Les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale de l'entreprise s'étendent au-delà des collectivités locales, la Société appuyant également des projets caritatifs dans les pays en développement au moyen de son partenariat avec Habitat pour l'humanité dans le cadre du programme Global Village, qui construit des maisons pour ceux qui sont dans le besoin. Depuis 2014, la Société a envoyé plus de 125 employés de goeasy au Nicaragua, en Inde, au Guatemala, au Cambodge et en Bolivie, où ils ont aidé à construire 27 maisons et 18 fours sans fumée et fourni au total 45 solutions d'habitation pour des familles vivant dans la pauvreté extrême. En 2020, goeasy et ses employés ont fait une différence significative dans les collectivités locales partout au Canada. Consciente de la nécessité de soutenir les collectivités au moment où elles en ont le plus besoin, la Société a réussi à amasser, collectivement, la somme de 400 000 \$ au soutien de causes importantes telles que Repaires jeunesse du Canada, Global Village d'Habitat pour l'humanité, Black Lives Matter Canada, la Fédération des Canadiens noirs, Pflag Canada, L'Étoffe du succès Canada, la banque alimentaire de Mississauga et la Operation Friendship Senior Society. De plus, la Société a fait don en 2020 de plus de 12 500 livres de nourriture à la banque alimentaire de Mississauga pendant la période de l'Action de grâce et de près de 3 000 nouveaux jouets pour Noël à Repaires jeunesse du Canada et à d'autres organisations partout au pays. La Société est fière d'avoir fait des dons totalisant plus de 3,5 M\$, mais elle est encore plus fière de ses employés à l'échelle du Canada, qui sont très engagés dans leurs collectivités et qui posent continuellement des gestes qui ont des répercussions positives sur la vie des autres.

Établissements

La Société loue tous les emplacements où se situent ses succursales ou ses magasins, soit généralement dans des centres commerciaux linéaires, des plazas ou des immeubles distincts dans des quartiers de personnes dont les revenus vont de modeste à faible. Tous les kiosques easyfinancière se trouvent dans des magasins easyhome.

Les conditions des baux de la Société prévoient généralement une durée de cinq à sept ans et renferment des options de renouvellement à des tarifs correspondant à la juste valeur marchande. goeasy est généralement tenue de payer une quote-part des taxes foncières de même que des primes d'assurance et les frais de services publics. goeasy croit que sa politique consistant à louer tous ses locaux lui donne la souplesse nécessaire pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et des besoins d'espace. goeasy n'a pas éprouvé de difficultés importantes à renouveler ses baux ou à acquérir des établissements de remplacement pour ses magasins et ses boutiques, même si les tarifs de location canadiens sont en hausse depuis quelques années.

Le bureau de la Société à Mississauga comprend 79 819 pieds carrés de locaux loués, avec un bail qui expire le 31 mai 2028. Le centre national de services partagés de la Société a été transféré de Hamilton au même emplacement que le bureau de la Société à Mississauga en octobre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société exploitait 266 succursales easyfinancière (256 en 2019). Les emplacements easyfinancière étaient tous situés au Canada et répartis comme suit dans chacune des provinces : 33 en Colombie-Britannique; 26 en Alberta; 9 en Saskatchewan; 9 au Manitoba; 116 en Ontario; 29 au Québec; 13 au Nouveau-Brunswick; 16 en Nouvelle-Écosse; 3 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 12 à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2020, la Société exploitait 161 magasins easyhome (163 en 2019), dont 126 magasins appartenant à la Société (128 en 2019) et 35 franchises (35 en 2019). Tous les magasins appartenant à la Société étaient situés au Canada et répartis comme suit dans chacune des provinces : 14 en Colombie-Britannique; 18 en Alberta; 5 en Saskatchewan; 3 au Manitoba; 43 en Ontario; 9 au Québec; 10 au Nouveau-Brunswick; 12 en Nouvelle-Écosse; 2 à l'Île-du-Prince-Édouard; et 10 à Terre-Neuve-et-Labrador. À la fin de 2020, easyhome avait 35 magasins franchisés au Canada dans les provinces d'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Questions d'ordre réglementaire

Les activités d'easyfinancière et d'easyhome sont régies par la législation fédérale qui fixe un taux d'intérêt maximal et par les diverses lois sur la protection des consommateurs qui existent dans chaque province. goeasy Ltd. n'est pas assujettie à la législation sur les prêts sur salaire et n'est pas réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières.

L'article 347 du *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46 (le « Code criminel ») interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant du capital prêté. Pour l'application de l'article 347, le mot « intérêt » est défini largement de manière à englober l'ensemble des frais de tous genres, y compris les agios, commissions, pénalités et indemnités, qui sont payés ou payables à qui que ce soit par l'emprunteur ou pour son compte, en contrepartie du capital prêté ou à prêter. La Société croit qu'easyfinancière et les activités de l'entreprise de prêt d'easyhome sont assujetties à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine.

Aucune loi fédérale canadienne ne réglemente expressément les opérations de location de marchandises de la Société. La direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tout genre prévus par la convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel et si la Société ne s'est pas conformée à ces exigences, la Société pourrait être visée 1) par des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts et 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Bien que les prêteurs dans toutes les provinces doivent respecter le Code criminel, les provinces de Québec, de l'Alberta et du Manitoba ont établi des régimes provinciaux de crédit à coût élevé (les « régimes de crédit à coût élevé »). Ces régimes, dont chacun fait partie du régime de protection des consommateurs provincial plus général des provinces respectives, imposent des exigences supplémentaires, notamment concernant l'obtention de permis et l'information qui doit être fournie, aux prêteurs qui exigent des taux d'intérêt excédant certains seuils. Dans ces provinces, les régimes de crédit à coût élevé s'appliquent aux prêts dont le taux d'intérêt est : égal ou supérieur à 32 % en Alberta et supérieur à 32 % au Manitoba; au Québec, un régime de crédit à coût élevé s'applique aux prêts dont les taux effectifs sont supérieurs à un taux variable de 22% majoré du taux d'escompte de la Banque du Canada. Des lois semblables ont également été adoptées en Colombie-Britannique mais ne sont pas encore en vigueur. La Société respecte toutes les exigences actuelles, et elle continue de participer au processus de réglementation et de surveiller l'évolution de la situation; elle interviendra, au besoin, au fur et à mesure que la réglementation évolue. La Société adaptera ses activités afin de se conformer aux changements apportés à la réglementation et elle est bien placée pour répondre à toute exigence accrue en matière d'information.

Les provinces qui n'ont pas de régime de crédit à coût élevé particulier en place réglementent l'octroi du crédit (prêts, lignes de crédit et contrats de location) en appliquant la réglementation sur le coût du crédit ou le coût d'emprunt qui est mise en application aux termes de la législation sur la protection du consommateur provinciale. En plus de réglementer l'octroi du crédit, la législation sur la protection du consommateur des provinces où la Société exerce ses activités prévoit que si l'entreprise de la Société comporte la conclusion de certains types de contrats de consommation (p. ex. des conventions à exécution différée ou des conventions conclues en ligne ou par téléphone),

la Société pourrait être tenue de se conformer à diverses exigences en matière d'information et devoir accorder aux clients certains droits, notamment des droits d'annulation. La Société respecte toutes ces exigences.

La direction de la Société a examiné et révisé son modèle d'affaires pour qu'il soit conforme à la législation provinciale applicable. Toutefois, l'application de certaines lois provinciales au modèle d'affaires de la Société demeure incertaine. Il se pourrait que des organismes de réglementation ou des consommateurs affirment qu'une loi provinciale est applicable dans des cas où la Société estimait qu'elle ne l'était pas et que la Société ne se conforme pas à ces obligations légales applicables. S'il était établi que la Société ne s'est pas conformée aux exigences des lois provinciales applicables, la Société pourrait être visée par (1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêt et (2) par une poursuite pour violation de la loi, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à diverses affaires judiciaires découlant du cours normal des activités. Le règlement de ces affaires ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de la Société.

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants ainsi que certains employés conformément aux politiques de la Société. La Société conserve des polices d'assurance pouvant offrir une protection contre certaines réclamations.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ – HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

La détermination de goeasy à mettre dès aujourd'hui les Canadiens ordinaires sur la voie d'un meilleur avenir n'a jamais été aussi forte. Au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis sa constitution, la Société a élaboré un modèle omnicanal unique qui a été conçu pour répondre aux besoins des emprunteurs à risque. Les employés de première ligne de goeasy, qui travaillent à plus de 400 emplacements situés partout au pays, s'efforcent d'établir des relations profondes et significatives avec les clients alors que la Société leur offre une aide financière et une deuxième chance dans leur parcours vers l'amélioration de leur crédit.

Pour faire de sa vision une réalité et continuer à aider ses clients à améliorer leur crédit et à devenir admissibles aux prêts de premier ordre, la Société a rigoureusement mis en œuvre son principal impératif stratégique. Au cours des trois derniers exercices, la Société a réalisé des progrès importants en élargissant sa gamme de produits, en mettant l'accent sur l'élargissement de ses canaux et son expansion géographique et en offrant la meilleure expérience client de sa catégorie.

Les faits saillants et les accomplissements que la Société a réalisés au cours des trois derniers exercices sont décrits ci-dessous.

Développement général de l'activité en 2020

Changements survenus dans les partenariats

Achat du portefeuille de prêts à la consommation de 31,3 M\$ de Mogo Inc. et création d'un partenariat de prêt commercial

Le 28 février 2020, goeasy a fait l'acquisition du portefeuille de prêts à la consommation bruts à recevoir de 31,3 M\$ auprès de Mogo Inc. (« Mogo »). L'opération comprenait également des prêts à la consommation auparavant radiés totalisant 12,4 M\$ et un engagement de la part de Mogo de commercialiser et de promouvoir easyfinancière auprès de ses membres actuels et éventuels. Outre l'acquisition du portefeuille de prêts, l'opération prévoyait la conclusion d'un partenariat de prêt de trois ans avec Mogo après une période d'essai réussie de cinq mois, qui a commencé en octobre 2019. Dans le cadre de cet arrangement, goeasy deviendra le fournisseur exclusif de Mogo pour tous les prêts à la consommation à risque.

Vente d'une participation minoritaire dans PayBright dans le cadre de la vente de PayBright à Affirm

En septembre 2019, goeasy a investi la somme de 34,3 M\$ en vue d'acquérir une participation minoritaire dans PayBright. Le 3 décembre 2020, goeasy a annoncé la vente de sa participation minoritaire dans PayBright Inc. dans le cadre d'une opération visant la vente, par PayBright Inc., de la totalité de ses actions à Affirm Holdings Inc. (« Affirm »). Conformément aux modalités de la vente, goeasy a reçu (i) la somme totale de 23,0 M\$ en espèces, compte non tenu des frais non récurrents et des rajustements à la clôture, (ii) 655 416 actions ordinaires de Affirm, et (iii) 468 154 actions ordinaires de Affirm détenus en mains tierces et pouvant être confisquées si certains objectifs clés sur le plan des produits des activités ordinaires ne sont pas atteints par PayBright. Après la clôture de la vente le 1^{er} janvier 2021, Affirm a réalisé un premier appel public à l'épargne et ses actions se négocient désormais sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « AFRM ». goeasy poursuit son partenariat commercial avec Affirm depuis la clôture de la vente.

Changements au sein du conseil d'administration

Avec prise d'effet le 24 mars 2020, l'honorable James Moore a été nommé au conseil de goeasy. M. Moore, qui compte plus de 20 ans d'expérience dans la fonction publique et comme consultant et a reçu plusieurs honneurs, est un expert-conseil accompli en matière de relations gouvernementales.

Avec prise d'effet le 6 juillet 2020, Tara Deakin a été nommée au conseil de goeasy. M^{me} Deakin est une dirigeante talentueuse en ressources humaines comptant près de 20 ans d'expérience qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est présentement vice-présidente directrice et chef des ressources humaines à Spin Master Ltd., société chef de file mondiale de divertissement pour enfants.

Changements au sein de l'équipe de direction de la Société

Avec prise d'effet le 15 juin 2020, Michael Eubanks a été nommé premier vice-président et chef de l'information de la Société. M. Eubanks compte plus de 24 ans d'expérience à des postes de haute direction liés aux technologies de l'information, expérience qu'il a acquise en travaillant pour la LCBO, la Société Canadian Tire et Best Buy International.

Avec prise d'effet le 14 septembre 2020, Farhan Ali Khan a été nommé premier vice-président, Développement de l'entreprise et relations avec les investisseurs de la Société. M. Ali Khan contribue à goeasy plus de 10 ans d'expérience des fusions et acquisitions, des services bancaires d'investissement et des marchés des capitaux acquise au fil des ans. Il était, jusqu'à tout récemment, directeur général des services de banque d'investissement au sein de RBC Marchés des Capitaux.

Gestion du capital

Remboursement par anticipation des débetures convertibles à 5,75 % en circulation

Le 31 juillet 2020, goeasy a remboursé par anticipation la totalité des débetures convertibles qui n'avaient pas encore été converties, conformément à l'avis de remboursement par anticipation émis le 29 juin 2020. La Société a remboursé un capital global de 2,4 M\$ des débetures qui n'avaient pas encore été converties, sur un capital global de 43,8 M\$ de débetures convertibles émises et en circulation. Environ 954 302 actions ordinaires ont été émises aux porteurs de débetures qui ont décidé de convertir leurs débetures.

Facilité de titrisation de 200 M\$

Le 10 décembre 2020, goeasy a mené à terme l'établissement d'une nouvelle facilité de titrisation sur stock renouvelable de 200 M\$, qui a été montée et consentie par Banque Nationale Marchés Financiers. La facilité de titrisation, d'une durée initiale de trois ans, sera garantie par des prêts à la consommation octroyés par la filiale en propriété exclusive de goeasy, easyfinancial Services Inc. L'intérêt sur les prélèvements aux termes de cette facilité de titrisation sera payable au taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) un mois majoré de 295 points de base.

Développement général de l'activité en 2019

Changements au sein de la haute direction

Dans le cadre du plan de relève de la haute direction qui a été annoncé en avril 2018, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, David Ingram a quitté son poste de président et chef de la direction, qu'il occupait depuis plus de 18 ans, et est devenu président-directeur du conseil de la Société. À titre de président et chef de la direction, M. Ingram supervisait la croissance et la transformation de l'entreprise. Jason Mullins, l'ancien président et chef de l'exploitation de la Société, a été nommé comme nouveau président de la Société en avril 2018; il a également assumé la fonction de chef de la direction, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. M. Mullins a joué un rôle majeur dans la transformation de goeasy, dont les activités étaient axées principalement sur la location auprès des consommateurs, en une entreprise désormais considérée comme un chef de file canadien dans le marché des services financiers de rechange, par l'intermédiaire de easyfinancière. Le 1^{er} janvier 2019, M. Don Johnson, qui avait été président du conseil de la Société au cours des 18 années précédentes, est devenu président du conseil honoraire.

Nomination de Hal Khouri à titre de chef des finances

Avec prise d'effet le 12 août 2019, Hal Khouri a été nommé vice-président directeur et chef des finances de la Société. M. Khouri compte plus de 21 ans d'expérience des services financiers dans les secteurs du prêt à la consommation, des services bancaires aux particuliers et de l'audit.

Portefeuille de prêts totalisant 1 G\$

En août 2019, easyfinancière a franchi le cap du milliard de dollars dans son portefeuille de prêts. Cet accomplissement marque l'atteinte d'un jalon clé dans l'historique de la Société, qui poursuit sa mission de mettre les consommateurs sur la voie qui leur permettra d'améliorer leur crédit et de devenir admissibles aux prêts de premier ordre.

Modifications apportées à la facilité de crédit

En 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit afin d'augmenter le capital maximal disponible aux termes de celle-ci, qui est passé de 174,5 M\$ à 310,0 M\$, sous forme de crédit renouvelable; elle a également reporté la date d'échéance au 12 février 2022 (auparavant, le 1^{er} novembre 2020). Le taux d'intérêt applicable aux prélèvements effectués sur la facilité de crédit, qui correspondait au taux des acceptations bancaires canadiennes (les « AB ») majoré de 450 points de base ou au taux préférentiel du prêteur (le « **taux préférentiel** ») majoré de 350 points de base, a été réduit et ramené au taux des AB majoré de 300 points de base (soit une réduction de 150 points de base) ou au taux préférentiel majoré de 200 points de base (soit une réduction de 150 points de base). La Société a l'intention d'affecter les sommes qu'elle emprunte aux termes de la facilité de crédit bonifiée à l'expansion de son portefeuille de prêts à la consommation.

Lancement de la campagne de promotion de la nouvelle image de marque de easyfinancière

Au cours de l'automne 2019, la Société a lancé une campagne de promotion de la nouvelle image de marque entièrement intégrée d'easyfinancière, sa division des prêts à la consommation. La campagne était axée sur la concrétisation de la vision de la Société, soit de permettre à ses clients d'aspirer à un avenir meilleur au fur et à mesure qu'ils améliorent leur crédit et deviennent admissibles aux prêts de premier ordre. Dans le cadre de sa campagne de publicité, qui s'est déroulée partout pays, la Société a eu recours à la télévision, à la radio, aux imprimés et à la publicité extérieure dans la région du Grand Toronto, ainsi qu'aux canaux numériques pour renforcer le message rattaché à l'image de marque de l'entreprise, soit le fait qu'elle offre un avenir meilleur. Les récits chargés d'émotion qui ont été utilisés pendant la campagne portaient sur des situations authentiques et évocatrices et auxquelles les personnes pouvaient s'identifier qui mettaient en évidence l'avantage de faire un pas dans la bonne direction dès aujourd'hui pour s'assurer un meilleur avenir financier.

Partenariat stratégique et investissement dans PayBright

En septembre 2019, goeasy a annoncé un partenariat stratégique et un investissement de 34,3 M\$ en vue d'acquérir une participation minoritaire dans PayBright, le principal fournisseur canadien de financement instantané au point de vente. Ce nouveau partenariat stratégique a permis à easyfinancière, la division des prêts à la consommation de goeasy, de devenir le principal fournisseur de financement à risque sur la plateforme de paiements au point de vente

de PayBright. Au Canada, on estime à plus de 30 G\$ le montant du crédit qui est octroyé chaque année aux consommateurs dans le cadre de programmes de financement et de programmes selon le modèle « achetez maintenant, payez plus tard » qui sont offerts au point de vente; par conséquent, ce partenariat place goeasy dans une position très avantageuse qui lui permet de tirer pleinement parti de ce débouché. En intégrant les prêts à tempérament à risque de goeasy dans la plateforme de PayBright, les sociétés représentent maintenant ensemble le principal fournisseur au Canada de solution de paiement au point de vente instantanée pour les consommateurs canadiens à tous les points de l'échelle de crédit. La croissance des activités de financement au point de vente de la Société s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de son impératif stratégique, soit d'élargir ses canaux de distribution et de rendre le crédit plus accessible aux consommateurs à risque.

easyhome commence à déclarer les paiements de location aux agences d'évaluation du crédit

En octobre 2019, easyhome a commencé à déclarer les paiements de location de ses clients aux agences d'évaluation du crédit afin d'aider ces derniers à améliorer et à bâtir leur crédit. En effectuant chaque paiement de location à temps, les clients easyhome démontrent ainsi leur volonté d'adopter de bonnes habitudes de paiement, ce qui, avec le temps, pourrait leur permettre d'améliorer leur dossier de crédit.

Lancement de creditoptimizer

En octobre 2019, la Société a lancé un nouveau produit, creditoptimizer, pour remplacer son service de surveillance du crédit. Cet outil de simulation, le premier du genre au Canada, offre aux Canadiens un plan personnalisé pouvant les aider à gérer et à améliorer leur dossier de crédit. Un tableau de bord en temps réel offre au client un accès à ses données de crédit et à son historique de crédit, ainsi qu'à des outils de simulation qui fournissent de l'information détaillée sur la façon d'améliorer son crédit; cet outil représente un autre moyen que la Société utilise pour concrétiser sa vision qui consiste à mettre les Canadiens ordinaires sur la voie d'un meilleur avenir.

Placement de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté d'un capital de 550 M\$ US

Le 27 novembre 2019, la Société a émis des billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 5,375 % échéant le 1^{er} décembre 2024 (les « **billets de 2024** ») d'un capital de 550 M\$ US. Parallèlement à l'émission des billets de 2024, la Société a conclu un swap de devises au moyen d'un instrument financier dérivé (le « **swap de devises de 2024** ») afin d'établir le taux de change du produit du placement et de tous les autres paiements de capital et d'intérêt devant être effectués aux termes des billets de 2024 à un taux de change fixe de 1,000 \$ US = 1,3242 \$ CA, couvrant ainsi entièrement le capital de 550 M\$ US des billets de 2024 à un taux d'intérêt de 5,65 % pour le dollar canadien. Les swaps de devises couvrent entièrement l'obligation aux termes des billets de 2024 à 728,3 M\$.

Récipiendaire de cinq prix pour la culture et l'entreprise

En 2019, goeasy a gagné cinq prix prestigieux en reconnaissance de sa culture d'entreprise exceptionnelle, de la croissance soutenue de son entreprise et de son objectif d'aider les Canadiens ordinaires à se mettre sur la voie d'un meilleur avenir financier. Elle a notamment été nommée par Achievers parmi les 50 lieux de travail les plus engagés en Amérique du Nord, le Digital Finance Institute l'a nommée parmi les 50 meilleures sociétés de technologie financière au Canada, elle a figuré au premier palmarès TSX30 parmi les 30 sociétés les plus performantes inscrites à la TSX sur une période de trois ans désignées selon l'appréciation du cours de l'action ajusté en fonction du dividende, elle a fait partie du premier classement des meilleures sociétés en croissance du Canada de Report on Business en raison de la croissance de ses produits des activités ordinaires cumulatifs sur une période de trois ans et, enfin, et elle a figuré sur la liste des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto. Ces prix sont une importante source de fierté pour l'organisation, étant donné que l'exécution de la stratégie de la Société est tributaire de l'embauche et du maintien en poste des meilleurs talents. Ces prix confirment l'attention et l'importance que la Société accorde au développement d'une culture d'entreprise solide et d'une expérience employé positive comme autre façon de se démarquer de ses concurrents sur le marché.

Développement général de l'activité en 2018

Changements au sein de la haute direction

Le 2 avril 2018, la Société a annoncé son plan de relève de la haute direction. Ce plan prévoit que, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, David Ingram quitterait son poste de président et chef de la direction, qu'il occupait depuis plus de 18 ans, et qu'il deviendrait président-directeur du conseil. À titre de président et chef de la direction, M. Ingram

supervise la croissance et la transformation de l'entreprise. Il a également été annoncé que Jason Mullins quitterait son poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation et qu'il deviendrait président immédiatement et qu'il assumerait la fonction de chef de la direction, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. M. Mullins a joué un rôle majeur dans la transformation de goeasy, dont les activités étaient axées principalement sur la location auprès des consommateurs, en une entreprise désormais considérée comme un chef de file canadien dans le marché des services financiers de rechange, par l'intermédiaire de easyfinancière. Le 1^{er} janvier 2019, M. Don Johnson, le président du conseil de la Société au cours des 18 dernières précédentes, est devenu président du conseil émérite et a continué à siéger au conseil.

Augmentation de la facilité de crédit

Le 21 juin 2018, la Société a conclu une modification de sa facilité de crédit afin d'augmenter le capital maximal disponible aux termes de celle-ci, qui est passé de 110 M\$ à 174,5 M\$, sous forme de crédit renouvelable.

Placement de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté d'un capital de 150 M\$ US

Le 16 juillet 2018, la Société a émis un nombre supplémentaire de billets de rang supérieur non assortis d'une sûreté à 7,875 % échéant le 1^{er} novembre 2022 d'un capital de 150 M\$ US. Les billets de 2022 supplémentaires ont été émis au prix de 1 050 \$ US par tranche de 1 000 \$ US de capital. Parallèlement à l'émission des billets de 2022 supplémentaires, la Société a conclu un swap de devises au moyen d'un instrument financier dérivé afin d'établir le taux de change du produit du placement et de tous les autres paiements de capital et d'intérêt devant être effectués aux termes des billets de 2022 à un taux de change fixe de 1,000 \$ US = 1,316 \$ CA, couvrant ainsi entièrement l'obligation de 150 M\$ US des billets de 2022 supplémentaires, jusqu'à concurrence de 197,5 M\$ à un taux d'intérêt de 7,52 % pour le dollar canadien. Les billets de 2022 supplémentaires ont été émis à prime par rapport à leur valeur nominale. Par conséquent, le rendement sur le dollar canadien jusqu'à l'échéance est de 6,17 % par année. Le terme de ces billets de 2022 supplémentaires coïncide avec celui des billets de 2022 qui avaient été émis auparavant et dont la date d'échéance est le 1^{er} novembre 2022.

Placement d'actions ordinaires de 46 M\$

Le 10 octobre 2018, la Société a clôturé son placement de 920 000 actions ordinaires au prix de 50,50 \$ l'action, qui lui a permis de réaliser un produit net global de 44,3 M\$.

Lancement de l'application de prêt en ligne de la prochaine génération

En octobre 2018, easyfinancière a lancé une nouvelle plateforme de demande de prêt numérique bonifiée. Cette nouvelle application de demande de crédit en ligne a été conçue de manière à en optimiser la fréquentation et à offrir aux clients d'easyfinancière une expérience harmonieuse et personnalisée. Cette nouvelle application est plus rapide et plus facile d'utilisation pour le client et, il est important de le souligner, elle permet à la Société d'optimiser plus efficacement l'entonnoir des ventes en ligne, d'accroître le taux d'utilisation de l'application par les clients et d'intégrer de nouvelles technologies numériques dans le flux d'application.

Lancement du prêt démarrage créditplus

Afin d'aider encore plus les clients qui n'ont pas de crédit ou dont le crédit a été entaché, la Société a lancé créditplus en 2018. créditplus est un prêt épargne garanti qui est offert aux milliers de personnes qui demandent un prêt easyfinancière mais qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt non garanti chaque mois. La différence entre créditplus et un prêt à tempérament traditionnel réside dans le fait que les clients n'ont pas immédiatement accès aux fonds qui leur sont prêtés. Les fonds sont plutôt versés dans un compte d'épargne et détenus en garantie jusqu'à ce que le client ait remboursé le plein montant du prêt. Les paiements effectués par le client dans le cadre du prêt sont déclarés aux agences d'évaluation du crédit, ce qui offre la possibilité au client d'améliorer son dossier de crédit. Lorsqu'un client a démontré sa capacité de remboursement, il pourrait automatiquement se qualifier pour un prêt non garanti et ce, dans les six mois qui suivent.

FACTEURS DE RISQUE

Vue d'ensemble

Les activités de la Société sont exposées à divers risques commerciaux, d'exploitation, financiers et liés à la réglementation. Le programme de gestion global des risques de la Société repose sur l'imprévisibilité des marchés des capitaux et économiques et cherche à minimiser les effets défavorables potentiels sur le rendement financier de la Société. Le conseil a la responsabilité générale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Société. Le comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques du conseil examine annuellement les politiques de la Société sur la gestion des risques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque découlant de modifications du contexte commercial, des changements fondamentaux de la demande pour les produits ou services de la Société, de la mise en œuvre incorrecte des décisions, de l'exécution de la stratégie de la Société ou d'une réaction inadéquate aux changements du contexte commercial, y compris les changements dans la concurrence ou la réglementation.

La stratégie de croissance de la Société est axée sur easyfinancière. La capacité de la Société d'augmenter sa clientèle et ses produits des activités ordinaires est conditionnelle en partie à sa capacité d'obtenir des emplacements additionnels pour easyfinancière, de faire croître son portefeuille de prêts à la consommation, d'atteindre les clients au moyen de nouveaux modes de distribution, de développer et de lancer avec succès de nouveaux produits afin de combler la demande évolutive des clients, de financer la croissance à un coût raisonnable, de maintenir les niveaux de rentabilité au sein de l'entreprise mature easyhome et d'appliquer la stratégie avec efficacité et efficacité.

Une mauvaise exécution par la direction ou une réaction inadéquate aux changements dans le contexte commercial pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de marché

Conjoncture macroéconomique

Certains changements dans la conjoncture macroéconomique, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, peuvent avoir un effet négatif sur les clients de la Société et son rendement. Le principal secteur de clientèle de la Société est le consommateur à risque. Ces clients, dont l'argent et le crédit sont limités, sont touchés par une conjoncture macroéconomique défavorable comme le taux de chômage ou les coûts de la vie plus élevés, qui peuvent abaisser les taux de recouvrement de la Société et entraîner des taux plus élevés de radiations et nuire au rendement, à la situation financière et aux liquidités de la Société. La Société ne peut pas prédire l'effet que la conjoncture économique actuelle aura sur ses résultats futurs ni prédire le moment où la conjoncture économique changera.

Rien ne garantit que la conjoncture économique sera encore favorable pour l'entreprise de la Société ou que la demande pour des prêts ou que les taux de défaut de paiement par les consommateurs demeureront aux niveaux actuels. Une baisse de la demande pour des prêts aurait une incidence défavorable sur la croissance et les produits des activités ordinaires de la Société, tandis qu'une augmentation des taux de défaut de paiement par les consommateurs pourrait nuire à la capacité de la Société d'avoir accès à du capital, entraver la croissance du portefeuille de prêts attribuable à ses produits et avoir un effet négatif sur la rentabilité de la Société. N'importe laquelle de ces situations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

Pandémie de COVID-19

L'entreprise de la Société a été touchée et continuera à être touchée par la pandémie de COVID-19, qui a engendré et continue d'engendrer des perturbations sociales et économiques majeures. La pandémie de COVID-19 a eu, et

continuera d'avoir des répercussions sur l'ensemble des secteurs et de l'économie, notamment sur la confiance des consommateurs, les marchés financiers mondiaux (les marchés des capitaux mondiaux ont connu de nombreuses périodes de volatilité et de fléchissement), les voyages régionaux et internationaux, la distribution de la chaîne logistique à l'égard de divers produits pour un grand nombre d'activités exercées par des industries et les gouvernements ainsi que dans le secteur privé, le prix des biens de consommation, les confinements décrétés à l'échelle des pays dans diverses régions du monde, et de nombreux autres effets sur le quotidien des gens et le commerce. De plus, en raison de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 et de l'arrivée de nouveaux variants, les gouvernements partout dans le monde continuent d'adopter des mesures pour lutter contre la propagation du virus, notamment en mettant en œuvre des interdictions de voyage, en ordonnant la fermeture des frontières ou des services non essentiels, en imposant des périodes d'auto-isollement et en adoptant des politiques de distanciation sociale et physique; or, toutes ces mesures ont provoqué de grandes perturbations pour les entreprises partout dans le monde, ce qui a entraîné un ralentissement soudain de l'économie. Les effets de la COVID-19, qui ne cessent de changer, qui évoluent rapidement et dont la durée, l'ampleur et la gravité sont présentement inconnues, sur les investisseurs, les entreprises, l'économie, la société et les marchés financiers pourraient, entre autres, rendre les marchés boursiers mondiaux plus volatils, modifier le contexte des taux d'intérêt et entraîner une hausse des cas de défaillance ou de défaut de paiement. Par conséquent, la COVID-19 et les mesures qui ont été prises pour lutter contre sa propagation pourraient avoir des incidences défavorables sur les taux d'intérêt, les notes de crédit, le risque de crédit, l'inflation, la conjoncture financière, les résultats d'exploitation de la Société ou d'autres facteurs de risque qui sont importants pour la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le succès futur de la Société repose en partie sur la capacité de la Société à avoir accès aux marchés des capitaux et à obtenir du financement à des conditions raisonnables. Cette capacité dépend de plusieurs facteurs, dont les taux d'intérêt, sur lesquels la Société n'exerce aucune emprise. Les montants exigibles aux termes des facilités de crédit de la Société peuvent porter intérêt à un taux variable. La Société peut ne pas couvrir ses risques de taux d'intérêt, et l'évolution future des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur le montant d'intérêt que la Société paie. Si les taux d'intérêt augmentent ou si la Société n'a pas accès aux marchés des titres de créance ou des titres de capitaux propres à des conditions raisonnables, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Les billets de 2024 sont libellés en dollars américains. Dans le cadre du placement des billets de 2024, la Société a conclu le swap de devises de 2024 afin de fixer le taux de change pour les obligations aux termes des billets de 2024 et pour tous les paiements de capital et d'intérêt devant être effectués.

La Société s'approvisionne aux États-Unis pour une partie de sa marchandise, de sorte que ses entreprises canadiennes ont des espèces et des soldes à payer libellés en dollars américains. Par conséquent, la Société a des risques liés aux opérations en devises et à la conversion des devises. Même si la Société fait des achats libellés en dollars américains, elle a historiquement été en mesure de fixer le prix de ses opérations de location de manière à tenir compte de l'effet des fluctuations du taux de change sur ses achats. Toutefois, en périodes de changement rapide du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, la Société pourrait être incapable de transférer ces changements dans le coût des produits achetés à ses clients, ce qui pourrait nuire à son rendement financier.

Concurrence

La Société estime que la taille du marché canadien pour les prêts à la consommation à risque, à l'exclusion des prêts hypothécaires, est d'environ 196 G\$. Cette demande est actuellement comblée par une vaste gamme de participants dans l'industrie qui offrent des produits diversifiés, notamment les prêts auto, les cartes de crédit, les prêts à tempérament, les programmes de financement de détail, les prêts aux petites entreprises et les crédits immobiliers garantis. Généralement, les participants dans l'industrie ont tendance à s'attacher à un seul produit plutôt que de

fournir aux consommateurs plusieurs solutions de rechange. Par conséquent, les fournisseurs du marché sont fort diversifiés.

La concurrence sur le marché des prêts à la consommation à risque est fondée principalement sur l'accès, la souplesse et le coût (taux d'intérêt). Les consommateurs sont généralement en mesure de passer d'un type de prêt à l'autre offert sur le marché pour combler leurs besoins concernant ces caractéristiques différentes. La Société s'attend à ce que la concurrence relative aux prêts à la consommation à risque au Canada continue de changer pour un avenir prévisible. Les institutions financières traditionnelles diminueront vraisemblablement leur tolérance au risque et s'écarteront davantage des prêts à risque, mais les institutions financières régionales comme les coopératives de crédit, les prêteurs sur salaire, les prêteurs du marché et les prêteurs en ligne devraient poursuivre leur expansion sur le marché des prêts à risque.

La Société est également en concurrence directe sur le marché canadien avec d'autres sociétés de location de marchandises. Parmi les autres facteurs pouvant nuire au rendement de l'entreprise de location figurent, notamment, l'augmentation des ventes de meubles ou de produits électroniques usagers en ligne et à des magasins de détail qui offrent une option de financement d'achat à risque au point de vente. En outre, d'autres concurrents, nationaux et internationaux, pourraient apparaître puisque les obstacles à l'entrée sont relativement faibles.

La Société pourrait ne pas parvenir à soutenir efficacement la concurrence des nouveaux concurrents ou des concurrents existants, ce qui aurait un effet défavorable sur ses produits des activités ordinaires et ses résultats d'exploitation. De plus, les rajustements devant être apportés aux investissements en raison de l'évolution de la conjoncture pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et le rendement financier de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte qui découle du défaut par un client ou un tiers de payer une somme due à la Société.

L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la valeur comptable des comptes débiteurs, des prêts à la consommation et des actifs de location avec les clients visés par des contrats de location de marchandise. La Société loue des produits et fait des prêts à la consommation à des milliers de clients en vertu de politiques et procédures visant à garantir l'absence de concentration du risque de crédit sur une personne, une société ou une autre entité, bien que la Société soit susceptible de subir un niveau plus élevé de risque de crédit en raison de la solvabilité limitée de bon nombre de ses clients et des cas d'inobservation de ses politiques et procédures.

Le risque de crédit afférent aux prêts à la consommation de la Société effectués conformément aux politiques et procédures est touché par les politiques de crédit et les pratiques de prêt de la Société qui sont supervisées par le comité de crédit de la Société formé de membres de la haute direction. La solvabilité du client est évaluée au moyen de bulletins de crédit exclusifs, et les limites de crédit individuelles sont définies conformément à cette évaluation. La Société juge faible la concentration du risque relatif aux prêts à la consommation puisque ses clients se trouvent dans plusieurs territoires et exercent indépendamment leurs activités. La Société élabore des modèles de souscription fondés sur le rendement historique de groupes de prêts à la consommation, modèles qui guident ses décisions de prêts. Dans la mesure où ces données historiques utilisées pour le développement de ses modèles de souscription ne sont pas représentatives ou ne permettent pas de prévoir le rendement du portefeuille actuel de prêts, la Société pourrait subir des pertes sur prêt accrues.

La Société conserve une provision pour les pertes de crédit conformément à l'IFRS 9 et comme il est décrit plus en détail dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le processus d'établissement d'une provision pour pertes sur prêts est fondamental pour les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société et est fondé sur les données historiques, la santé et la qualité sous-jacentes du portefeuille de prêts à la consommation à un moment donné, et sur des indicateurs prospectifs. Dans la mesure où les données utilisées pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit ne sont pas représentatives ni ne permettent de prédire le rendement du portefeuille de prêts actuel, la Société pourrait subir des pertes sur prêts accrues supérieures à celles indiquées dans ses états financiers consolidés.

La Société ne peut pas garantir que les niveaux de défaut et de perte correspondront aux niveaux historiques connus, et il se pourrait que les taux de défaut et de perte augmentent considérablement et aient un effet défavorable important sur les résultats financiers de la Société.

Le risque de crédit lié aux actifs faisant l'objet d'une location aux clients découle de la possibilité de défaut des clients à l'égard des paiements convenus ou de non-retour de l'actif visé par la location. Pour les sommes à recevoir de tiers, le risque a trait à la possibilité de défaut quant aux montants exigibles par la Société. La Société fait affaire avec des sociétés crédibles, effectue des évaluations de crédit continues des débiteurs et inscrit à ses états financiers consolidés une provision pour ces montants non recouvrables.

La Société a constitué un comité de crédit et a créé des processus et procédures pour relever, évaluer, surveiller et atténuer les risques de crédit importants. Toutefois, dans la mesure où de tels risques ne sont pas identifiés ou ne sont pas abordés adéquatement ou rapidement par la haute direction, la Société et son rendement financier pourraient en subir un effet défavorable.

Risque d'illiquidité et de financement

Risque d'illiquidité

La Société se finance au moyen de diverses sources, notamment la facilité de crédit renouvelable, la facilité de titrisation sur stock renouvelable, les billets de 2024, et les placements publics de titres de capitaux propres. La disponibilité de financement additionnel dépendra de divers facteurs, notamment la disponibilité du crédit pour l'industrie des services financiers ainsi que le rendement financier et les notes de crédit de la Société.

La Société a déclaré publiquement qu'elle a l'intention d'accroître considérablement son entreprise de prêts à la consommation. Pour atteindre cet objectif, elle pourrait avoir besoin de fonds additionnels qui peuvent être obtenus auprès de diverses sources, notamment le financement par titres de créance ou titres de capitaux propres. Rien ne garantit toutefois que des fonds additionnels seront disponibles lorsque nécessaires ou seront disponibles à des conditions favorables pour la Société. L'incapacité d'avoir accès à des sources adéquates de financement ou d'y avoir accès à des conditions favorables pourrait nuire à la structure du capital de la Société ainsi qu'à sa capacité de financer ses besoins d'exploitation et de satisfaire à ses obligations financières. Si des fonds additionnels sont amassés au moyen de l'émission de titres de capitaux propres, les actionnaires pourraient subir une dilution.

Le risque d'illiquidité est le risque que la situation financière de la Société soit touchée de façon défavorable par l'incapacité de la Société de respecter ses obligations en matière de financement et de soutenir la croissance de son entreprise. La Société gère son capital de manière à conserver sa capacité de poursuivre ses activités comme entreprise en exploitation et de fournir des rendements adéquats aux actionnaires au moyen de la plus-value des actions et des dividendes. La structure du capital de la Société consiste en une dette externe et en capitaux propres, qui comprennent le capital-actions émis, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis.

Les facilités d'emprunt de la Société doivent toutes être renouvelées périodiquement. Ces facilités comportent des restrictions à la capacité par la Société notamment de verser des dividendes, de vendre ou de transférer des actifs, d'engager des dettes additionnelles, de rembourser d'autres dettes, de faire certains investissements ou certaines acquisitions, de racheter, à son gré ou au gré de l'actionnaire, des actions et d'exercer des activités commerciales différentes. Les facilités comportent également un certain nombre de clauses restrictives qui obligent la Société à maintenir certains ratios financiers déterminés. Le défaut de respecter ces clauses restrictives pourrait constituer un cas de défaut en vertu de ces facilités, ce qui permettrait aux prêteurs de déclarer immédiatement exigible le solde, auquel cas cela pourrait nuire de façon importante à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société a réussi par le passé à renouveler et à augmenter ses facilités de crédit pour satisfaire aux besoins de son entreprise croissante, easyfinancière. Si la Société est incapable de renouveler ces facilités à des conditions acceptables à l'échéance, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Service de la dette

La capacité de la Société de refinancer ses obligations au titre du service de la dette ou d'effectuer des versements périodiques sur celles-ci dépend de sa situation financière et de son rendement d'exploitation, lesquels sont soumis à plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation à un niveau suffisant pour lui permettre de rembourser le capital et l'intérêt sur sa dette.

Si la Société ne dispose pas de flux de trésorerie et de ressources en capital suffisants pour lui permettre de remplir ses obligations au titre du service de la dette, elle pourrait éprouver d'importants problèmes de liquidité et devoir réduire ou reporter des investissements et des dépenses en immobilisations ou disposer d'activités ou d'actifs importants, réduire ses plans de croissance, chercher à réunir des capitaux d'emprunt ou des capitaux propres supplémentaires ou restructurer ou refinancer sa dette. La Société pourrait ne pas parvenir à obtenir ces mesures de rechange, ou à les obtenir à des conditions raisonnables, du point de vue commercial, et même si elle y parvenait, ces mesures de rechange pourraient ne pas lui permettre d'effectuer des versements périodiques et ainsi remplir ses obligations au titre du service de la dette. Les conventions de crédit de la Société limitent sa capacité de disposer d'actifs et d'utiliser le produit de ces dispositions; elles pourraient également limiter sa capacité de réunir des capitaux d'emprunt ou des capitaux propres et de les affecter au remboursement d'autres dettes à l'échéance. La Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ces dispositions ou le montant du produit tiré de ces dispositions pourrait ne pas être suffisant pour lui permettre de remplir ses obligations au titre du service de la dette à l'échéance.

L'incapacité de la Société de générer des flux de trésorerie suffisants pour lui permettre de satisfaire à ses obligations au titre du service de la dette, ou de refinancer sa dette, ou de le faire à des conditions raisonnables, du point de vue commercial, aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Si la Société ne remplit pas ses obligations au titre du service de la dette, elle pourrait être considérée comme étant en défaut aux termes de ses conventions de prêt. Le cas échéant, les porteurs de cette dette pourraient déclarer que tous les fonds empruntés aux termes de ces conventions de prêt deviennent immédiatement exigibles, y compris l'intérêt couru et impayé, et la Société pourrait, parmi les autres recours pouvant lui être ouverts, être obligée d'entreprendre des procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Si le rendement d'exploitation de la Société baisse, la Société pourrait devoir demander aux porteurs de cette dette de lui accorder une renonciation afin d'éviter d'être en défaut aux termes des instruments régissant la dette. Si la Société ne respecte pas ses engagements à l'égard de sa dette, elle pourrait ne pas pouvoir obtenir une renonciation de la part des porteurs de cette dette ou en obtenir une à des conditions qu'elle juge acceptables. Le cas échéant, la Société serait en défaut aux termes de cette dette, et les porteurs de celle-ci pourraient exercer leurs droits comme il est mentionné ci-dessus, et la Société pourrait, parmi les autres recours pouvant lui être ouverts, être obligée d'entreprendre des procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation. Si la Société est en défaut aux termes des conventions régissant certaines de ses dettes existantes ou futures et si les porteurs de ces dettes exercent leurs recours à l'égard de celles-ci, la Société pourrait ne pas être en mesure de rembourser le capital et l'intérêt sur la dette.

Clauses restrictives relatives à la dette

Les conventions régissant les facilités de crédit de la Société renferment des clauses restrictives qui pourraient limiter le pouvoir discrétionnaire de la Société à l'égard de certaines questions liées à ses affaires. Ces clauses peuvent imposer des restrictions importantes, entres autres, sur la capacité de la Société de constituer des charges ou d'autres privilèges, de verser des distributions ou d'effectuer certains autres paiements, investissements ou prêts ou d'accorder des garanties, ou de vendre des actifs ou d'en disposer autrement. De plus, les conventions régissant les facilités de crédit de la Société peuvent contenir des engagements de nature financière prévoyant que la Société doit maintenir certains ratios financiers et que sa situation financière doit remplir certains critères.

Si la Société ne maintient pas les ratios financiers demandés aux termes de la convention régissant ses facilités de crédit, elle ne pourra plus prélever de montants sur la facilité de crédit renouvelable tant que ce défaut n'aura pas fait l'objet d'une renonciation ou n'aura pas été corrigé comme le prévoit la convention. De plus cette défaillance pourrait constituer un cas de défaut aux termes des conventions de prêt de la Société qui confère aux prêteurs de

droit d'exiger le remboursement par anticipation de l'encours de la dette, à moins que ce cas de défaut ne soit corrigé comme le prévoit la convention. La capacité de la Société de respecter ces engagements à l'avenir dépendra de son rendement financier et de son rendement d'exploitation continu, lesquels sont tributaires de la conjoncture économique ainsi que de facteurs financiers et de facteurs liés aux marchés et à la concurrence, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Les restrictions prévues par les conventions régissant les facilités de crédit de la Société pourraient empêcher la Société de prendre certaines mesures qu'elle estime être dans l'intérêt de son entreprise et faire en sorte qu'il soit difficile pour la Société d'exécuter sa stratégie commerciale avec succès ou de soutenir efficacement la concurrence de sociétés qui ne sont pas soumises à des restrictions similaires. La Société pourrait également engager d'autres dettes à l'avenir qui sont susceptibles de l'assujettir à des clauses restrictives supplémentaires, ce qui aurait une incidence sur sa souplesse financière et opérationnelle.

La capacité de la Société de respecter les engagements et les restrictions contenus dans la convention régissant ses facilités de crédit pourrait être compromise par la conjoncture économique, financière ou sectorielle, sur laquelle la Société n'a aucune emprise. Le non-respect de ces engagements ou de ces restrictions pourrait être considéré comme un cas de défaut aux termes des conventions, qui permettrait aux prêteurs concernés de déclarer tous les montants non remboursés aux termes de celle-ci, y compris l'intérêt couru et impayé, immédiatement exigibles (et de résilier toute entente de couverture en cours), ou pourrait faire en sorte que la Société soit en situation de défaut croisé à l'égard de ses autres dettes. Si la Société ne parvient pas à rembourser sa dette garantie, les prêteurs pourraient réaliser la sûreté garantissant la dette, ce qui aurait de graves conséquences sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et pourrait l'obliger à entreprendre des procédures de faillite ou d'insolvabilité.

Notation de crédit

La Société s'est vu attribuer des notations de crédit dans le cadre de l'émission des billets de 2024. Les notations de crédit applicables aux billets de 2024 constituent une évaluation de la capacité de la Société de respecter ses obligations en matière de remboursement. La Société n'est pas tenue de maintenir une notation de crédit auprès des agences de notation et rien ne garantit qu'une notation de crédit accordée aux billets de 2024 sera maintenue pendant une période donnée ou que la note ne sera pas abaissée ou retirée tout simplement par l'agence de notation pertinente. L'abaissement ou le retrait d'une note attribuée aux billets de 2024, ou le fait que celle-ci ne soit pas maintenue pourrait avoir un effet défavorable sur le cours ou la valeur des billets de 2024 ainsi que sur leur liquidité; de plus, une telle mesure pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile ou plus onéreux pour la Société d'obtenir du financement par emprunt à l'avenir.

Risque lié à l'exploitation

Le risque lié à l'exploitation, qui est inhérent à toutes les activités commerciales, est le potentiel de perte par suite d'événements externes, du comportement humain (y compris l'erreur et la fraude, l'inobservation des politiques et procédures obligatoires ou d'autres comportements inappropriés) ou du caractère inadéquat ou de la déficience des procédés, des procédures ou des contrôles. L'effet peut comprendre une perte financière, une réputation ternie, une perte de position concurrentielle ou des sanctions réglementaires et civiles. On ne peut éliminer les risques liés à l'exploitation, mais la Société prend des mesures raisonnables pour atténuer ces risques en mettant en place un système de surveillance, de politiques, de procédures et de contrôles internes

Dépendance envers des membres clés du personnel

L'un des importants facteurs limitatifs du rendement de la Société et de ses plans d'expansion sera l'embauche et la fidélisation des personnes les plus compétentes pour le travail. Au cours des dernières années, la Société a amélioré ses compétences en embauche et ses programmes de formation.

Notamment, la Société dépend des capacités, de l'expérience et des efforts de son équipe de la haute direction et d'autres employés clés. La perte de ces personnes sans remplaçants adéquats pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses activités.

Par suite de sa stratégie de croissance et de son roulement relativement élevé d'employés au niveau des magasins et des succursales, la Société a besoin d'un nombre croissant de directeurs qualifiés et d'autres membres du personnel des magasins ou des succursales pour exploiter avec succès son réseau de succursales et de magasins. Ce personnel est en demande, et rien ne garantit que la Société réussira à attirer et à conserver le personnel dont elle pourrait avoir besoin. Si la Société est incapable d'attirer et de conserver du personnel qualifié ou si les coûts pour le faire augmentent considérablement, ses activités en seront gravement affectées.

Risque lié à l'impartition

La Société confie certaines fonctions commerciales à des fournisseurs de services tiers, ce qui a pour effet de rendre son exploitation plus complexe et de réduire l'emprise qu'elle peut exercer. La Société dépend de ces fournisseurs de services pour la prestation de services et l'offre d'un soutien de qualité supérieure et, par conséquent, elle est exposée aux risques que les services qui sont fournis soient inadéquats ou ne soient pas fournis au moment opportun. De plus, si les ententes d'impartition n'étaient pas renouvelées ou étaient résiliées ou si les services qui sont fournis à la Société devaient être interrompus, la Société serait obligée d'obtenir ces services auprès d'un autre fournisseur. La Société pourrait ne pas réussir à remplacer ces fournisseurs ou pourrait ne pas pouvoir le faire immédiatement, ou pourrait ne pas parvenir à conclure une entente similaire avec un autre fournisseur à des conditions qu'elle juge favorables ou au moment opportun. La Société pourrait, dans l'avenir, impartir d'autres fonctions commerciales. Si un ou plusieurs de ces risques liés à l'impartition devaient se matérialiser, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque de fraude

Les erreurs des employés et les inconduites des employés et des clients pourraient exposer la Société à des pertes financières ou à l'imposition de sanctions par les organismes de réglementation et ternir sa réputation. Une inconduite des employés de la Société vise notamment le fait de cacher des activités non autorisées, l'exercice d'activités inappropriées ou non autorisées pour le compte de clients ou l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels. Il n'est pas toujours possible d'éviter les erreurs ou les inconduites des employés, et les précautions que la Société prend pour prévenir et détecter ces activités pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas. Les erreurs des employés pourraient également exposer la Société à des réclamations financières fondées sur la négligence.

Si les contrôles internes de la Société ne parviennent pas à prévenir ou à détecter une erreur ou une inconduite, ou si une perte subie à la suite d'une erreur ou d'une inconduite n'est pas assurée, ou si le montant de la perte est supérieur aux montants de garantie applicables ou si une demande de souscription d'assurance est refusée ou si aucune assurance ne peut être souscrite, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque lié à la technologie

La Société dépend du bon fonctionnement ininterrompu de son système informatique, de son système Internet et de son système de traitement des données. La défaillance de ces systèmes pourrait interrompre les activités de la Société ou nuire de façon importante à la capacité par la Société de conclure de nouvelles locations ou opérations de prêt et de servir ou de recouvrer les comptes clients. Même si la Société a des plans élaborés en matière de sécurité des technologies de l'information et de reprise des activités après une catastrophe, une telle défaillance, le cas échéant, pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Atteinte à la sécurité de l'information

Les activités de la Société dépendent fortement du traitement, du stockage et de la transmission sécuritaires de renseignements, notamment de renseignements confidentiels et sensibles des clients, par l'intermédiaire de son réseau de technologies de l'information. Mentionnons parmi les autres risques le recours par la Société à des tiers fournisseurs ayant accès à son réseau, ce qui pourrait augmenter le risque d'atteinte à la cybersécurité. Les atteintes par des tiers ou des niveaux inadéquats d'expertise et de protection en matière de cybersécurité pourraient exposer la Société, directement ou indirectement, à des atteintes à la sécurité.

Une atteinte à la sécurité de l'information, l'accès non autorisé à celle-ci, un virus informatique ou une autre forme d'attaque malicieuse sur celle-ci pourrait compromettre des renseignements confidentiels ou sensibles sur les clients ou les employés, détruire ou corrompre des données, ternir la réputation de la Société de manière à miner la confiance des clients et des investisseurs, perturber la gestion des relations avec les clients ou empêcher la Société de créer, de traiter et de servir ses portefeuilles de locations ou de prêts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société.

Pour atténuer le risque d'atteinte à la sécurité de l'information, la Société l'évalue régulièrement, a en place un plan de reprise des activités après une catastrophe et a mis en œuvre des contrôles raisonnables concernant l'accès non autorisé. Le réseau de magasins et les bureaux administratifs de la Société, y compris les activités centralisées, prennent des mesures raisonnables pour assurer la sécurité de ses systèmes d'information (y compris contre les cyberattaques). Le chef de l'information de la Société supervise la sécurité de l'information. Toutefois, une telle cyberattaque ou atteinte à la sécurité des données pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société ainsi que sur sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Réglementation sur la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et la protection des données

La Société est assujettie à diverses lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information et prend des mesures raisonnables pour garantir la conformité à toutes les exigences. Les législateurs et les organismes de réglementation adoptent de plus en plus de nouvelles lois sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information, lois qui pourraient faire augmenter le coût de conformité pour la Société. La Société a pris des mesures raisonnables pour protéger ses données et celles de ses clients, mais une atteinte à la sécurité de l'information de la Société pourrait ternir la réputation de celle-ci et entraîner des amendes ou des sanctions pour elle de la part des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation.

Processus et procédures de gestion des risques

La Société a constitué un comité de surveillance des risques et a créé des processus et des procédures courants et continus pour relever, évaluer, surveiller et atténuer les risques importants pour l'organisation. Toutefois, dans la mesure où de tels risques ne sont pas relevés ou ne sont pas abordés adéquatement ou rapidement par la direction, la Société pourrait en subir des effets défavorables.

Risque de conformité

Contrôles internes sur l'information financière

La conception efficace de contrôles internes sur l'information financière est essentielle pour que la Société prévienne et détecte la fraude ou les erreurs importantes qui se sont produites. La Société est aussi tenue de se conformer à l'Annexe 52-109A2 *Attestation des documents intermédiaires* et à l'Annexe 52-109A1 *Attestation des documents annuels* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui obligent le chef de la direction et le chef des finances de la Société à présenter des attestations de conformité trimestrielles et annuelles. La Société et sa direction ont pris des mesures raisonnables pour garantir que des contrôles internes adéquats sur l'information financière soient en place. Toutefois, il se pourrait qu'une fraude ou une erreur grave ne soit pas repérée et nuise de façon importante à la Société.

Réglementation gouvernementale et conformité

La Société prend des mesures raisonnables pour assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques réglementaires applicables. Le défaut de se conformer à ces lois, règlements et politiques réglementaires pourrait entraîner des sanctions, des amendes ou d'autres règlements susceptibles de nuire autant à ses bénéfices qu'à sa réputation. Les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques réglementaires pourraient aussi influencer sur les paramètres économiques des entreprises de location de marchandises et de prêts à la consommation de la Société, notamment la possibilité de vente ou le prix de certains produits accessoires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

L'article 347 du Code criminel interdit l'imposition d'un taux d'intérêt annuel effectif supérieur à 60 % pour une convention ou une entente visant l'octroi de crédit. La Société croit qu'easyfinancière est assujettie à l'article 347 du Code criminel et, par conséquent, elle suit de près toute activité législative dans ce domaine. L'application d'exigences supplémentaires en matière de capital ou une réduction du coût maximal d'emprunt pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société. Certaines provinces ont adopté des règlements portant sur l'octroi de crédit à coût élevé, mais ceux-ci n'ont pas d'incidence importante sur les activités de la Société.

La haute direction de la Société est d'avis que son entreprise de location de marchandises ne comporte pas l'octroi de crédit, mais il pourrait être établi que certains aspects de l'entreprise de location de marchandises d'easyhome sont assujettis au Code criminel. La Société a mis en œuvre des mesures pour garantir que l'ensemble des frais de tout genre prévus par sa convention de location de marchandises n'est pas supérieur au taux d'intérêt maximal permis par la loi. Si des aspects de l'entreprise d'easyhome sont assujettis au Code criminel, et si la Société ne s'est pas conformée aux exigences du Code criminel, la Société pourrait être visée par 1) des actions civiles pour annulation de contrat, pour remise d'une partie ou de la totalité des paiements effectués par des clients et pour dommages-intérêts et/ou 2) par une poursuite criminelle pour violation du Code criminel, dont l'issue pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

De nombreuses lois et de nombreux règlements connexes sur la protection du consommateur imposent d'importantes obligations aux prêteurs dans le domaine du crédit à la consommation, y compris la location et les prêts. En outre, les lois fédérales et provinciales imposent des restrictions aux opérations de consommation et obligent la divulgation dans le contrat de renseignements relatifs au coût d'emprunt et à d'autres questions. Ces obligations imposent une responsabilité légale aux créanciers qui font défaut de se conformer à leurs dispositions.

easyfinancière est assujettie aux exigences en matière de capital réglementaire minimal à l'égard de ses activités en Saskatchewan. Sinon, la Société exerce ses activités dans un contexte non réglementé en ce qui concerne les exigences en matière de capital.

Normes comptables

La Société pourrait, de temps à autre, est assujettie à des modifications apportées aux normes comptables émises par les organismes qui établissent ces normes, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société et entraîner une diminution de la rentabilité qu'elle comptabilise.

Risque juridique et lié à la réputation

Réputation

La Société compte énormément sur sa réputation pour attirer des clients sur sa plateforme, encourager les clients existants à contracter de nouveaux prêts avec elle, embaucher les meilleurs employés et obtenir du financement pour faciliter la croissance de son entreprise. La Société estime que sa réputation est bonne et qu'elle offre aux clients une expérience de qualité supérieure, mais rien ne garantit que la Société continuera à maintenir de bonnes relations avec les clients ou à éviter la publicité négative.

Au cours des dernières années, des groupes de défense des droits des consommateurs et certains reportages dans les médias ont milité en faveur de la prise de mesures par les gouvernements afin d'imposer des restrictions importantes sur les prêts à la consommation qui ne sont pas consentis par des banques ou de les interdire. Ces groupes de défense des droits des consommateurs et ces reportages dans les médias s'intéressent généralement au taux annuel qui est demandé pour ce type de prêts à la consommation, qui se compare défavorablement au taux d'intérêt que les banques demandent habituellement aux consommateurs ayant de bons antécédents de crédit. Les frais de financement que la Société demande peuvent entraîner de la publicité dans les médias à l'égard de l'industrie et être perçus comme prêtant à la controverse.

L'acceptation par les clients des taux d'intérêt que la Société exige sur ses prêts à la consommation pourrait avoir une incidence sur le taux de croissance futur. De plus, l'acceptation par les législateurs et les organismes de réglementation de la caractérisation négative qui est associée à ces types de prêts pourrait faire en sorte que la Société devienne assujettie à des lois et à des règlements applicables aux prêts à la consommation qui sont plus restrictifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

La capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients dépend en grande partie des perceptions externes à l'égard du niveau de service qu'elle offre, de sa fiabilité, de sa situation financière ou d'autres qualités subjectives. Des perceptions ou de la publicité négatives à l'égard de ces questions, même si elles sont liées à des incidents qui semblent isolés, ou même si elles concernent des pratiques qui ne sont pas liées aux prêts à court terme, comme le recouvrement de dettes, pourraient miner la confiance des clients existants et potentiels et ternir la réputation de la Société. La Société aurait alors de la difficulté à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, la demande pour ses produits baisserait considérablement et la Société ferait l'objet d'une plus grande surveillance de la part des organismes de réglementation. Or toutes ces situations auraient une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que sur sa capacité à mobiliser du capital de croissance ou à générer des flux de trésorerie.

Les anciens franchisés américains de la Société et certaines autres personnes exploitent une entreprise de location-achat aux États-Unis. La Société n'est pas propriétaire de ces entreprises, mais l'utilisation par celles-ci du nom easyhome pourrait nuire à la Société si ces tiers reçoivent de la publicité négative ou si les perceptions externes à l'égard du niveau de service qu'elles offrent, de leur fiabilité ou de leurs pratiques commerciales sont négatives.

Litiges

De temps à autre et dans le cours normal des activités, la Société peut être partie à des litiges importants ou être visée par des mesures réglementaires. Rien ne garantit qu'un litige auquel la Société devient partie ou que les mesures réglementaires par lesquelles elle pourrait être visée à l'avenir n'aient pas d'effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Des poursuites ou des mesures réglementaires pourraient obliger la Société à engager des dépenses importantes, susciter de la publicité négative et porter considérablement atteinte à l'entreprise de la Société, l'obliger à cesser d'exercer ses activités dans un ou plusieurs territoires ou faire en sorte qu'elle cesse d'offrir un ou plusieurs de ses produits.

La Société est également susceptible de faire l'objet de litiges et de communications avec des organismes de réglementation dans l'avenir. Le règlement d'un litige ou de procédures réglementaires futurs ou en cours, ou une décision ou un jugement rendu dans le cadre d'un tel litige ou de telles procédures réglementaires, qui est défavorable pour la Société ou un autre prêteur pourrait obliger la Société à rembourser les frais et/ou l'intérêt qu'elles a perçus, à renoncer au recouvrement du capital de certains prêts, à payer des dommages-intérêts ou des sanctions pécuniaires et/ou à modifier ses activités ou à y mettre fin dans certains territoires. Ces poursuites ou ces procédures réglementaires, même si la Société obtient gain de cause, pourraient obliger la direction de la Société à consacrer beaucoup de temps et d'attention à la défense de la Société et nécessiter l'engagement de sommes importantes au titre des honoraires et des frais juridiques et d'autres frais connexes.

Volatilité possible du cours des actions

Le cours des actions ordinaires, comme celui de bien d'autres sociétés au Canada (et d'ailleurs partout dans le monde), a fait l'objet d'importantes fluctuations en réponse à de nombreux facteurs, notamment les importantes fluctuations de l'offre de crédit dans le monde, les brusques variations du rendement macroéconomique en raison de la volatilité des cours du pétrole et des catastrophes naturelles imprévues, les préoccupations concernant l'économie mondiale et la possibilité d'une récession, les chocs économiques tels que la pandémie mondiale en cours liée à une éclosion de la COVID-19 et la chute des prix du pétrole en 2015 et leurs répercussions sur l'économie canadienne, de même que les variations des résultats financiers annuels ou trimestriels de la Société, le moment des annonces des acquisitions ou des opérations importantes par la Société ou ses concurrents, d'autres conditions de l'économie en général ou de l'industrie en particulier, les modifications apportées aux lois et règlements applicables et à d'autres facteurs. De plus, de temps à autre, les marchés boursiers connaissent une volatilité importante des cours et du volume qui peut influencer sur le cours des actions ordinaires pour des raisons non liées au rendement de la Société. Aucune prédiction ne peut être faite quant à l'effet, s'il y a lieu, que les ventes futures d'actions ordinaires ou la disponibilité d'actions aux fins de ventes futures (y compris les actions à émettre à l'exercice d'options d'achat d'actions) auront sur le cours des actions ordinaires en vigueur de temps à autre. Les ventes de quantités importantes de telles actions ou l'impression que de telles ventes pourraient se produire pourraient faire baisser le cours des actions ordinaires. Des changements importants dans le cours des actions pourraient compromettre la capacité par la Société d'amasser du capital de croissance au moyen d'un placement en actions sans dilution importante pour les actionnaires actuels.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et en un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries, les attributs de chaque série étant établis par le conseil. Le capital-actions émis et en circulation de la Société au 31 décembre 2020 consistait en 14 801 169 actions ordinaires.

En décembre 2002, les statuts de la Société ont été modifiés de manière à créer la première série d'actions privilégiées. En 2003, ces actions privilégiées ont été rachetées et, au 31 décembre 2020, il n'y avait aucune action privilégiée en circulation.

Actions ordinaires

Voici un sommaire des principaux attributs des actions ordinaires.

Droits de vote

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et d'assister à ces assemblées. Chaque action ordinaire confère le droit à une voix à toute assemblée, à l'exception d'une assemblée à laquelle seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série déterminée d'actions de la Société ont le droit de voter séparément à titre de porteurs de titres de cette catégorie ou série.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir au prorata les dividendes qui pourront être déclarés par le conseil de la Société, au moyen des fonds légalement disponibles à cette fin, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires de la Société quant au versement des dividendes.

Droits en cas de dissolution

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions ordinaires auront le droit de recevoir au prorata le reliquat de l'actif de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de la Société, sous réserve des droits préférentiels des actions de rang supérieur aux actions ordinaires quant à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Droits préférentiels de souscription et droits de conversion

Aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de conversion n'est rattaché aux actions ordinaires, et lorsque celles-ci seront entièrement libérées, elles ne feront l'objet d'aucun appel ou appel de fonds subséquent. Aucune autre catégorie d'actions avec droit de vote ne peut être créée sans l'approbation des porteurs d'actions ordinaires votant séparément en tant que porteurs de titres d'une catégorie.

Actions privilégiées

Voici un sommaire des principaux attributs des actions privilégiées autorisées, dont aucune n'est en circulation.

Émission en une ou plusieurs séries

Le conseil peut autoriser l'émission d'actions privilégiées en tout temps en une ou plusieurs séries. Avant l'émission d'une action d'une série donnée, le conseil fixe le nombre d'actions et cette série et établit, sous réserve des restrictions énoncées dans les statuts, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent aux actions de cette série.

Rang

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées d'une série ne doivent pas lui attribuer priorité de rang en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société, sur les autres séries d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées ont un rang supérieur à celui des actions ordinaires et des autres actions d'une autre catégorie de la Société de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et/ou au remboursement du capital au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société ou de toute autre répartition de l'actif de la Société entre ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires selon ce que le conseil d'administration de la Société décide lorsqu'il détermine le nombre et la désignation de la série d'actions privilégiés ainsi que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant à cette série.

Si le montant des dividendes cumulatifs, qu'ils soient déclarés ou non, ou des dividendes non cumulatifs déclarés ou encore des sommes payables au titre d'un remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société à l'égard d'une série d'actions privilégiées n'est pas versé intégralement, les actions privilégiées de toutes les séries participent au prorata à l'égard de tous les dividendes cumulatifs accumulés, qu'ils soient déclarés ou non, et de tous les dividendes non cumulatifs déclarés et à l'égard des sommes payables au titre du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société; toutefois, si l'actif est insuffisant pour régler intégralement l'ensemble de ces créances de la manière susmentionnée, les créances des porteurs d'actions privilégiées quant aux sommes payables au titre du remboursement du capital seront payées et réglées en priorité, et le reste de l'actif sera ensuite affecté au paiement et au règlement des créances au titre des dividendes.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société, ni d'assister ou de voter à ces assemblées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société convoquée aux fins d'autoriser la dissolution de la Société ou la vente, la location ou l'échange de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de la Société sauf dans le cours normal des activités.

Modifications

Les droits, les privilèges, les restrictions ou les conditions rattachés aux actions privilégiées, en tant que catégorie, ne peuvent être modifiés en totalité ou en partie sans l'approbation préalable d'au moins les deux tiers des porteurs

d'actions privilégiées présents (en personne ou par procuration) à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées dûment convoquée à ces fins et toute autre approbation requise par la loi.

Débetures

Le 21 juin 2017, la Société a clôturé un placement dans le public de débetures convertibles à 5,75 % échéant le 31 juillet 2022 (les « débetures ») d'un capital global de 53 M\$, avec un syndicat de preneurs fermes formé notamment de RBC Dominion valeurs mobilières inc. et de BMO Nesbitt Burns Inc., les cochef de file. Les débetures ont été émises aux termes d'un acte de fiducie (l'« acte de fiducie relatif aux débetures ») intervenu en date du 2 juin 2017 entre la Société et Compagnie Trust TSX, en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire pour les débetures »).

Les débetures constituent des obligations non garanties subordonnées de la Société et portent intérêt au taux annuel de 5,75 %, cet intérêt étant payable semestriellement à terme échu le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année, à compter du 31 janvier 2018. La Société peut choisir (pourvu qu'il n'y ait pas de cas de défaut courant aux termes de l'acte de fiducie) d'exécuter son obligation de verser de l'intérêt sur les débetures en remettant un nombre suffisant de ses actions ordinaires au fiduciaire pour les débetures afin d'exécuter la totalité ou une partie de l'obligation au titre de l'intérêt conformément aux modalités de l'acte de fiducie, ou une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires. L'acte de fiducie relatif aux débetures prévoit que le fiduciaire pour les débetures vend ces actions ordinaires et affecte le produit de cette vente au règlement de l'intérêt sur les débetures.

Les débetures sont convertibles en actions ordinaires au gré de leur porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux à la première des éventualités suivantes à survenir, à savoir (i) le jour ouvrable précédant la date d'échéance; (ii) si elles sont appelées au remboursement par anticipation, le jour ouvrable précédant la date indiquée pour le remboursement par anticipation; ou (iii) si la Société est tenue d'offrir d'acheter ces débetures aux termes d'un changement de contrôle, le jour ouvrable précédant la date de règlement, dans chaque cas, au prix de conversion initial d'environ 44,00 \$ l'action ordinaire, soit un ratio de conversion de 22,7273 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital de débetures, sous réserve d'un rajustement dans certaines circonstances comme il est décrit dans l'acte de fiducie relatif aux débetures.

Les débetures ne pourront être remboursées par anticipation par la Société avant le 31 juillet 2020, sous réserve de certaines exceptions. À compter du 31 juillet 2020 et avant le 31 juillet 2021, la Société pourra rembourser les débetures par anticipation, en totalité ou en partie à l'occasion, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de remboursement correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date fixée pour le remboursement, exclusivement, à condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pendant les 20 jours de bourse consécutifs se terminant cinq jours de bourse avant la date à laquelle l'avis de remboursement est donné corresponde au moins à 125 % du prix de conversion. À compter du 31 juillet 2021 et avant la date d'échéance, la Société pourra, à son gré, rembourser les débetures par anticipation, en totalité ou en partie, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de remboursement correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

Le produit net tiré du placement des débetures a été affecté aux fins générales de l'entreprise et au soutien d'initiatives de croissance stratégiques pour easyfinancière.

Le 31 juillet 2020 (la « date de remboursement »), la Société a remboursé par anticipation la totalité des débetures qui n'avaient pas encore été converties, conformément à l'avis de remboursement par anticipation donné aux porteurs de débetures le 29 juin 2020. Les débetures ont été remboursées par anticipation à un prix de remboursement correspondant à leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement, exclusivement. À la date de remboursement, la Société a remboursé un capital global de 2 427 000 \$ des débetures qui n'avaient pas été converties à cette date et les débetures ont été radiées de la cote de la TSX par la suite. À compter du 29 juin 2020, environ 954 302 actions ordinaires ont été émises aux porteurs de débetures qui ont décidé de convertir leurs débetures avant la date de remboursement.

Billets de 2024

Les billets de 2024 ont été émis en vertu d'un acte de fiducie (l'« acte de fiducie ») intervenu en date du 27 novembre 2019 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Le texte qui suit est une description des modalités de l'acte de fiducie, dont un exemplaire a été déposé sous le profil SEDAR de la Société à l'adresse www.sedar.com. Les termes clés qui sont utilisés dans la présente rubrique « Billets de 2024 » sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'acte de fiducie. Le texte qui suit est un sommaire de certaines dispositions de l'acte de fiducie et doit être lu entièrement sous réserve du texte intégral des dispositions de l'acte de fiducie.

Les billets de 2024 portent intérêt au taux annuel de 5,375 %, cet intérêt étant payable semestriellement à terme échu le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, à compter du 1^{er} juin 2020, et viennent à échéance le 1^{er} décembre 2024.

goeasy peut, à tout moment avant le 1^{er} décembre 2021, rembourser par anticipation au plus 40 % du capital global des billets de 2024 à un prix de remboursement correspondant à 105,375 % du capital des billets de 2024 visés par le remboursement, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de remboursement, exclusivement. Toutefois, ce montant ne saurait être supérieur au produit en espèces net tiré d'un ou de plusieurs placements de titres de capitaux propres conformément aux modalités qui sont décrites plus en détail dans l'acte de fiducie.

goeasy peut, à tout moment avant le 1^{er} décembre 2021, rembourser par anticipation la totalité ou une partie des billets de 2024, à un prix de remboursement correspondant à leur capital, majoré de la prime applicable à la date de remboursement, et de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de remboursement, exclusivement.

À compter du 1^{er} décembre 2021, goeasy peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie des billets de 2024, aux prix de remboursement suivants (exprimés sous forme de pourcentages du capital), majorés de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date de remboursement, exclusivement, si les billets sont remboursés par anticipation au cours de la période de 12 mois commençant le 1^{er} décembre de chacune des années suivantes : 102,688 % en 2021; 101,344 % en 2022; et 100 % en 2023 et par la suite.

Si goeasy connaît certains changements de contrôle, la Société est tenue de racheter les billets de 2024 auprès des porteurs à un prix d'achat correspondant à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, jusqu'à la date d'achat, exclusivement.

Les billets de 2024 constituent des obligations de rang supérieur non assortis d'une sûreté de la Société et (i) seront de rang égal quant au droit de paiement avec les autres dettes non subordonnées en cours et futures de la Société; (ii) seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'égard de l'ensemble des dettes subordonnées en cours et futures de la Société (y compris les débentures); (iii) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures assorties d'une sûreté de la Société, jusqu'à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes, y compris la dette de la Société aux termes de la facilité de crédit; et (iv) seront subordonnés, dans les faits, aux autres dettes en cours et futures et aux autres obligations, y compris les dettes fournisseurs, des filiales de la Société qui ne garantissent pas les billets de 2024.

Les obligations qui incombent à la Société aux termes des billets de 2024 et de l'acte de fiducie sont garanties entièrement, sans condition, solidairement et sur une base non assortie d'une sûreté de rang supérieur par chacune des filiales assujetties à des restrictions (*Restricted Subsidiaries*) qui garantissent les obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit, sous réserve de certaines exceptions. Les garanties accordées à l'égard des billets (*Note Guarantees*) seront des obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté de chacune des cautions (*Guarantor*) et seront de rang égal quant au droit de paiement avec les autres dettes non subordonnées en cours et futures de chacune des cautions et seront de rang supérieur quant au droit de paiement à l'égard de l'ensemble des dettes subordonnées futures des cautions. Les garanties accordées à l'égard des billets seront, dans les faits, subordonnées à l'ensemble des dettes assorties d'une sûreté futures de la caution concernée, jusqu'à concurrence

de la valeur des actifs garantissant ces autres dettes, y compris la garantie accordée par cette caution à l'égard de la facilité de crédit.

Notation

La Société a reçu des notations de crédit de Moody's Investor Service, Inc. (« Moody's ») et de Standard & Poor's Rating Services, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P ») à l'égard des billets de 2024. Les notations de crédit reflètent la solvabilité d'un émetteur en général ou d'une émission de titres de créance en particulier. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention à l'égard d'un titre en particulier.

Moody's a attribué la note Ba3 (stable) aux billets de 2024. Moody's attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à C, ce qui représente l'écart entre les titres de la meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité. Dans certains cas, Moody's ajoute des modificateurs numériques (1, 2 et 3) à chaque catégorie de notation de AA à CAA. Le modificateur 1 indique que le titre se classe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique un rang intermédiaire et le modificateur 3 indique que le titre se classe dans la partie inférieure de sa catégorie de notation. De plus, Moody's pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative », « stable » ou « en développement », qui évalue la fluctuation probable de la notation d'une société à moyen terme.

S&P a attribué la note BB- (stable) aux billets de 2024. S&P attribue ses notations de crédit en fonction d'une échelle d'évaluation allant de AAA à D, ce qui représente l'écart entre les titres de la meilleure qualité et les titres de la moins bonne qualité qui sont notés. Les notations de AA à CCC peuvent être modifiées par l'ajout d'un indicateur plus (+) ou moins (-) pour indiquer la position relative de la notation au sein de chaque catégorie de notation. La notation de la perspective par S&P évalue la fluctuation probable à moyen terme d'une notation à long terme. S&P pourrait également ajouter la mention d'une perspective « positive », « négative » ou « stable », qui évalue la fluctuation probable à moyen terme (habituellement entre six mois et deux ans) d'une notation à long terme.

Pour plus d'information sur les méthodes de notation et les notations particulières de chacune des agences de notation, visiter les sites www.moodys.com et www.standardandpoors.com.

En 2020, chacune des agences de notation ci-dessus a facturé des frais usuels à la Société pour ses services de notation, qui comprennent, entre autres, des frais annuels de surveillance. De plus, l'accès aux sites Web des agences de notation fait généralement partie des services qu'elles offrent habituellement.

Dividendes

Avant le 10 mai 2004, la Société n'avait pas déclaré ou versé de dividendes sur les actions ordinaires. La Société a déclaré ses premiers dividendes le 10 mai 2004. Au total, des dividendes de 11 683 000 \$ ont été versés aux porteurs d'actions ordinaires en 2018, de 16 653 000 \$ en 2019 et de 23 890 000 \$ en 2020.

Les 10 avril 2020, 10 juillet 2020, 9 octobre 2020 et 8 janvier 2021, la Société a versé des dividendes de 0,45 \$ par action ordinaire. Le 17 février 2021, le conseil a déclaré des dividendes trimestriels de 0,66 \$ par action ordinaire payables le 9 avril 2021 aux actionnaires inscrits le 26 mars 2021.

La politique traditionnelle sur les dividendes de la Société consiste à déclarer et à verser des dividendes trimestriels en espèces au gré du conseil, si les circonstances le permettent. La politique et la pratique de la Société sur les dividendes seront réexaminées de temps à autre dans le contexte des bénéfices et de la situation financière de la Société, de la nécessité de conserver des bénéfices pour financer la croissance future de l'entreprise de la Société et d'autres facteurs pertinents. La déclaration de dividendes se fera toujours au gré du conseil d'administration.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 5 mars 2012, le conseil a approuvé un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») entré en vigueur relativement aux dividendes à l'égard des actionnaires inscrits le 5 avril 2012. Le RRD permet aux porteurs inscrits

d'actions ordinaires de la Société admissibles au RRD de réinvestir leurs dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires en vue de l'achat d'actions ordinaires additionnelles. Il n'y a pas de commissions, de frais de service ou de frais de courtage à payer par les participants en vertu du RRD. Les actions ordinaires acquises en vertu du RRD seront, au gré de la Société, achetées sur le marché libre canadien, notamment par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, ou nouvellement émises par la Société.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 16 décembre 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») (l'« **OPRCNA de 2020** »). Aux termes de l'OPRCNA de 2020, la Société propose de racheter, de temps à autre, si elle le juge souhaitable, un nombre global maximal de 1 079 703 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2020. Le 9 décembre 2020, 14 801 169 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de neuf mois qui précède le 30 novembre 2020 représentait 83 554 actions ordinaires. Conformément à l'OPRCNA de 2020, les achats quotidiens seront limités à 20 888 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les achats ont pu commencer le 21 décembre 2020 et prendront fin le 20 décembre 2021, ou à la date plus rapprochée à laquelle la Société pourrait avoir réalisé ses achats en vertu de l'OPRCNA de 2020. L'OPRCNA de 2020 sera réalisée par l'intermédiaire des installations de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles, si admissible, et elle respectera leurs règlements. Les achats aux termes de l'OPRCNA de 2020 seront effectués dans le cadre d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens qu'un organisme de réglementation des valeurs mobilières peut autoriser, par exemple, des opérations croisées organisées au préalable, des offres dispensées et des opérations de gré à gré aux termes d'une dispense à l'égard de l'offre de rachat accordée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières. Sauf disposition contraire dans les règles applicables, le prix que goeasy paiera pour les actions ordinaires correspondra au cours de ces actions au moment de l'acquisition.

Le 18 décembre 2019, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRCNA de 2019** »). Aux termes de l'OPRCNA de 2019, la Société proposait de racheter, de temps à autre, si elle le jugeait souhaitable, un nombre global maximal de 1 038 269 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de goeasy au 9 décembre 2019. Le 9 décembre 2019, 14 346 709 actions ordinaires de goeasy étaient émises et en circulation, et la moyenne quotidienne des opérations pour la période de neuf mois qui précède le 30 novembre 2019 représentait 36 081 actions ordinaires. Conformément à l'OPRCNA de 2019, les achats quotidiens étaient limités à 9 020 actions ordinaires, soit 25 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les achats devant être effectués en vertu de l'OPRCNA de 2019 ont pu commencer le 20 décembre 2019 et ont pris fin le 19 décembre 2020. goeasy a acheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2019 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que de systèmes de négociation parallèles, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas acheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Conformément à l'OPRCNA de 2019, la Société a acheté aux fins d'annulation 767 855 actions ordinaires par l'intermédiaire des installations de la TSX au prix moyen pondéré de 55,18 \$ par action ordinaire pour un coût total de 42,4 M\$.

Le 23 mars 2020, la TSX a accordé un assouplissement provisoire aux organisations participantes qui effectuent des achats dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période du 23 mars 2020 au 30 juin 2020 (la « période d'application »), la TSX a modifié le volume énoncé dans la condition d'achat figurant à la Règle 6-101 des Règles de la TSX, au paragraphe (a) de la définition du terme « offre publique de rachat dans le cours normal des activités », de sorte que le volume des achats effectués dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités ne doit pas dépasser 50 % de la moyenne quotidienne des opérations sur les titres inscrits de cette catégorie. Pendant la période d'application, les achats quotidiens de la Société effectués en vertu de l'OPRCNA de 2019 étaient limités à 18 040 actions ordinaires, soit 50 % de la moyenne quotidienne des opérations, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs.

Le 8 novembre 2018, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités devant commencer le 13 novembre 2018 (l'« **OPRCNA de 2018** »). Dans l'OPRCNA de 2018, la Société proposait de racheter, de temps à autre, si elle le jugeait souhaitable, un nombre global maximal de 555 000 actions ordinaires, soit environ 5 % du flottant de la Société.

Le 30 octobre 2018, 14 803 919 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Conformément à l'OPRCNA de 2018, les achats quotidiens étaient limités à 9 052 actions ordinaires, sous réserve des dispenses permettant les achats de blocs. Les rachats d'actions devant être effectués par la Société en vertu de l'OPRCNA de 2018 ont pu commencer le 13 novembre 2018 et ont pris fin le 12 novembre 2019. Le 25 février 2019, la Société a annoncé que la TSX avait accepté la modification que la Société avait apportée à l'OPRCNA de 2018 afin d'augmenter le nombre global d'actions ordinaires pouvant être achetées et de le faire passer à 887 000 actions ordinaires, ce qui représentait environ 8 % du flottant de la Société au 30 octobre 2018. Le 10 septembre 2019, la Société a annoncé que la TSX avait accepté la deuxième modification de la Société à l'OPRCNA de 2018 afin d'augmenter le nombre global d'actions ordinaires pouvant être achetées et de le faire passer à 1 108 000 actions ordinaires, ce qui représentait environ 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au 30 octobre 2018. goeasy a acheté des actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA de 2018 par l'intermédiaire des installations de la TSX ainsi que de systèmes de négociation parallèles, et en conformité avec les règles de la TSX. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires correspondait au cours de ces actions au moment de l'acquisition. La Société n'a pas acheté d'actions ordinaires autrement que dans le cadre d'opérations sur le marché libre. Conformément à l'OPRCNA de 2018, la Société a acheté aux fins d'annulation 856 712 actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX au prix moyen pondéré de 41,19 \$ par action ordinaire pour un coût total de 35,3 M\$.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a racheté et annulé en vertu de l'OPRCNA de 2019 (l'OPRCNA de 2018 en 2019), 767 855 (458 260 en 2019) de ses actions ordinaires sur le marché libre au prix moyen de 55,18 \$ (44,31 \$ en 2019) l'action pour un coût total de 42,4 M\$ (20,3 M\$ en 2019).

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « GSY » (« EH » avant le 17 septembre 2015). Voici le volume et la fourchette des cours des actions ordinaires pour chaque mois de 2020 :

2020	Volume d'actions ordinaires négociées	Fourchette des cours	
		Bas \$	Haut \$
Décembre	1 423 602	85,60	100,48
Novembre	1 720 497	68,95	90,86
Octobre	1 056 515	64,52	72,82
Septembre	2 042 532	58,16	68,65
Août	1 900 959	55,60	73,26
Juillet	1 961 125	50,39	57,88
Juin	2 274 112	51,20	58,88
Mai	3 548 987	38,26	55,85
Avril	3 096 268	29,75	47,36
Mars	4 534 097	21,08	68,91
Février	1 965 931	61,32	80,61
Janvier	1 263 729	64,73	74,93

Les débentures étaient inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « GSY-DB » jusqu'à ce qu'elles soient radiées le 31 juillet 2020 après le remboursement par anticipation des débentures qui n'avaient pas encore été converties à cette date. Voici le volume et la fourchette des cours des débentures pour chaque mois de 2020 avant leur radiation le 31 juillet 2020 :

2020	Volume de débentures négociées	Fourchette des cours	
		Bas \$	Haut \$
Juillet	80 971	113,70	127,50
Juin	11 400	124,00	135,00
Mai	4 890	106,01	125,00
Avril	3 350	98,00	127,30
Mars	22 500	80,00	155,00
Février	16 540	154,04	181,50
Janvier	9 380	154,97	169,00

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de certains contrats conclus dans le cours normal des activités de la Société, les contrats décrits ci-dessous sont les seuls contrats importants que la Société a conclus en 2020 (ou avant 2020, dans le cas des contrats qui sont encore en vigueur) :

- a) **L'acte de fiducie relatif aux billets de 2024** intervenu en date du 27 novembre 2019 entre la Société et Deutsche Bank Trust Company, en sa qualité de fiduciaire. Voir « *Description générale de la structure du capital — Billets de 2024* ».
- b) **La convention relative à la facilité de crédit** datée du 20 octobre 2017, en sa version modifiée par une première convention modificatrice datée du 1^{er} novembre 2017, par une deuxième convention modificatrice datée du 20 juin 2018, par une troisième convention modificatrice datée du 11 décembre 2018, par une quatrième convention modificatrice datée du 12 février 2019, par une cinquième convention modificatrice datée du 3 septembre 2019, par une sixième convention modificatrice datée du 29 octobre 2019, par une septième convention modificatrice datée du 7 avril 2020, par une huitième convention modificatrice datée du 11 septembre 2020, et par une neuvième convention modificatrice datée du 25 novembre 2020, intervenue entre une banque à charte canadienne, à titre d'agent, un des membres de son groupe à titre de seul co-arrangeur principal et teneur de livres et un syndicat formé de banques à charte canadiennes et d'autres institutions financières, à titres de prêteurs. Voir « *Développement général de l'activité – Historique de l'entreprise sur les 3 derniers exercices – Modifications apportées à la facilité de crédit* » et « *– Augmentation de la facilité de crédit* ».

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

En vertu des règlements administratifs de la Société, les administrateurs de la Société sont élus une fois par année. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection ou la nomination en bonne et due forme de son successeur, sauf si ce poste devient auparavant vacant conformément aux règlements administratifs.

Nom, lieu de résidence, poste et titres détenus

Voici les noms, provinces ou États de résidence, postes, principales fonctions occupées et actions détenues des administrateurs et des membres de la haute direction de goeasy au 31 décembre 2020 :

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
Donald K. Johnson O.C. Ontario, Canada	M. Johnson est devenu président du conseil émérite et membre du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Johnson a été président du conseil de la Société de 2000 à 2018. Il est également membre du conseil consultatif de BMO Marchés des capitaux, filiale de services de banque d'affaires et de services aux sociétés de BMO Groupe financier. M. Johnson est un ancien conseiller principal, BMO Marchés des capitaux; auparavant, il était vice-président du conseil de BMO Nesbitt Burns Inc. Siégeant à divers conseils, M. Johnson est président du conseil émérite et administrateur de Business for the Arts, administrateur de la Toronto General & Western Hospital Foundation, membre du conseil consultatif de la Ivey Business School de la Western University, membre du cabinet des grands donateurs individuels pour la campagne 2021 de Centraide du Grand Toronto et administrateur de Murchison Minerals Inc.	Juin 1999	3 030 000
David Ingram Ontario, Canada	M. Ingram est devenu président-directeur du conseil de la Société le 1 ^{er} janvier 2019. M. Ingram a été chef de la direction de la Société de 2000 à 2018. Dans l'exercice de ses fonctions à titre de président-directeur du conseil, il agit également en qualité de président du conseil d'administration tout en supervisant les initiatives de la Société liées au développement de l'entreprise, aux relations avec les investisseurs et aux marchés des capitaux de même que la stratégie à long terme de la Société. Avant de se joindre à goeasy, M. Ingram était un dirigeant de Kingfisher plc (conglomérat de vente au détail) au Royaume-Uni. Il a également occupé des postes de haute direction à responsabilité croissante auprès de Thorn, où il a notamment dirigé un réseau de 370 succursales pour Rent-a-Center. Il a en outre été vice-président du comité de	Décembre 2000	378 697

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
	la fondation Repaires jeunesse du Canada et siège à son conseil d'administration.		
David Appel ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M. Appel est administrateur de sociétés. La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux, et il est administrateur de divers organismes de bienfaisance. M. Appel a le statut d'avocat à la retraite au Barreau du Québec.	Août 2010	256 559
Sean Morrison ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada	M. Morrison est administrateur de sociétés et président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp., société ouverte qui achète des marques de commerce et reçoit des flux de redevances de premier ordre d'un groupe diversifié d'entreprises et de franchisés à établissements multiples. M. Morrison est également cofondateur et directeur général du fonds de capital-investissement Maxam Capital Corporation. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison a étudié à la University of British Columbia, où il a obtenu un diplôme en commerce. Il est aussi comptable agréé (CPA Canada)	Janvier 2012	21 444
Karen Basian ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Basian est administratrice de sociétés et membre du conseil d'administration de deux sociétés ouvertes, Aimia Inc. (TSX : AIM) et Newtopia (Bourse de croissance TSX : NEWU), et de deux sociétés fermées, BookJane et Kognitiv Corporation. M ^{me} Basian est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances. Elle a été administratrice de Flowr, chef des finances et première vice-présidente de l'exploitation de 724 Solutions (SVNX.TO), chef du développement de l'entreprise et de la stratégie mondiale de McCain Foods, responsable de la stratégie de Frito-	Novembre 2014	19 000

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
	Lay North America (division de PepsiCo), cadre supérieure au sein de Bain and Company au Royaume-Uni et au Canada, et spécialiste de la fiscalité internationale au sein de Deloitte au Canada. M ^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et a obtenu un M.B.A. d'IMD à Lausanne, en Suisse.		
Susan Doniz ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Doniz est administratrice de sociétés et chef de l'information et première vice-présidente de la technologie de l'information et de l'analyse des données de Boeing Co. Auparavant, elle était chef de l'information du groupe de Qantas Airways et chef mondial de l'information de Aimia Inc. M ^{me} Doniz siège au conseil de plusieurs sociétés, dont IGM Financials Inc.	Mai 2016	1 900
Honorable James Moore ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Colombie-Britannique, Canada	L'honorable James Moore est un administrateur de sociétés et conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats multinational Dentons, et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Il est également vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer, conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, un ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du Canada et a été le 6 ^e chancelier de la University of Northern British Columbia. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010 pour un mandat de 5 ans; sa carrière comme membre du Parlement s'étend sur une période de 15 ans. M. Moore siège également au conseil de XplorNet Communications et il a été président du conseil de Western Resources.	Mars 2020	-
Tara Deakin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Ontario, Canada	M ^{me} Deakin est administratrice de sociétés et chef des ressources humaines au sein de Spin Master Inc. Elle compte plus de 20 ans d'expérience de multiples aspects des ressources humaines, qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands	Juillet 2020	-

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est également administratrice et vice-présidente du conseil de la Providence Health Care Foundation. M^{me} Deakin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario et a obtenu la désignation de <i>Leadership Fellow</i> à l'International Women's Forum, partenariat entre l'université Harvard et l'INSEAD.			
Jason Mullins Ontario, Canada	M. Mullins est président et chef de la direction de goeasy, ayant joint les rangs de goeasy Ltd. en 2010. M. Mullins était président et chef de l'exploitation depuis avril 2018 avant d'être nommé président et chef de la direction en janvier 2019. Auparavant, il était vice-président directeur et chef de l'exploitation de goeasy. M. Mullins a connu une longue carrière dans les services financiers avant de se joindre à goeasy en 2010, ayant été auparavant au service de Mogo Finance Technology, où il était vice-président des ventes et de l'exploitation. Il a occupé avant cela des fonctions de direction de l'exploitation auprès de CIBC et d'Allied International Credit, et est titulaire d'un MBA de la Ivey School of Business à la University of Western Ontario.	Avril 2011	77 084
Hal Khouri Ontario, Canada	M. Khouri est vice-président directeur et chef des finances de goeasy, ayant joint les rangs de goeasy en août 2019. Avant de se joindre à goeasy, M. Khouri était chef des finances de DuoBank (anciennement, Walmart Bank of Canada) et était responsable de la gouvernance financière, du capital-actions et des marchés des capitaux ainsi que de l'optimisation du financement figurant au bilan et des liquidités. Il a également occupé plusieurs postes de chef des finances chez JPMorgan Chase Canada Bank, été vice-président des Finances à MBNA Canada et directeur des services-conseils au sein de Deloitte. Il est comptable professionnel agréé et est titulaire d'un baccalauréat en	Août 2019	18 020

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
Jason Appel Ontario, Canada	commerce spécialisé en comptabilité de l'Université d'Ottawa. M. Appel est vice-président directeur et chef de la gestion des risques de goeasy, ayant joint les rangs de goeasy en janvier 2013. M. Appel a été vice-président principal, Gestion des décisions, à Citigroup de 2006 à 2012, et a auparavant occupé des postes de haute direction à la division des hypothèques et des prêts de CIBC. M. Appel est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et d'un baccalauréat ès arts de la University of Toronto.	Janvier 2015	21 697
Andrea Fiederer Ontario, Canada	M^{me} Fiederer est vice-présidente directrice et chef du marketing de goeasy, ayant joint les rangs de goeasy en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M^{me} Fiederer a exercé d'importantes fonctions de marketing à Mobilicity et à XM Satellite Radio. M^{me} Fiederer a également exercé des fonctions à TELUS et à BearingPoint, où elle travaillait comme consultante en gestion. Elle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business ainsi qu'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill.	Janvier 2015	16 125
David Cooper Ontario, Canada	M. Cooper est premier vice-président et chef des talents de goeasy, s'étant joint à goeasy en janvier 2015. Avant de se joindre à goeasy, M. Cooper a occupé des postes de haute direction en ressources humaines au sein des services financiers de CIBC et était, jusqu'à tout récemment, premier directeur des ressources humaines et du développement de l'organisation de Moneris. Il a obtenu la désignation professionnelle de leader en ressources humaines agréé et est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en relations du travail de la University of Toronto.	Avril 2018	2 245

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
Sabrina Anzini Ontario, Canada	M ^{me} Anzini est première vice-présidente, Affaires juridiques et affaires de l'entreprise, ayant joint les rangs de goeasy en 2017. Avant de se joindre à goeasy, M ^{me} Anzini était directrice et chef du contentieux et des affaires de l'entreprise à LoyaltyOne, Co. Elle a également travaillé pendant quelques années pour des ministres fédéraux au sein de plusieurs ministères et a été avocate générale pour le bureau du premier ministre du Canada. M ^{me} Anzini est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa, d'un diplôme de <i>Juris Doctor</i> et d'un baccalauréat ès arts de la Western University et d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business à la Western University.	Avril 2018	1 001
Steven Poole Ontario, Canada	M. Poole est premier vice-président, Exploitation et marchandisage de la division easyhome, s'étant joint à goeasy en 2007. Avant de se joindre à goeasy, M. Poole a été vice-président, Marchandisage au sein de Loblaw Companies et premier vice-président, Exploitation, de Blacks Photo Corporation. M. Poole est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey School of Business à la Western University et d'un baccalauréat en sciences appliquées de la Acadia University..	Mars 2018	9 467
Michael Eubanks Ontario, Canada	M. Eubanks est premier vice-président et chef de l'information, ayant joint les rangs de goeasy en 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Eubanks était chef de l'information au sein du Liquor Control Board of Ontario (LCBO). Il possède une grande expérience qu'il a acquise en occupant des postes de direction liés aux technologies dans l'industrie du commerce de détail, ayant travaillé notamment pour la Société Canadian Tire et Best Buy Canada avant d'entrer au service de la LCBO. Il est diplômé de la York University et siège présentement au conseil du carrefour d'innovation Communitex et est devenu membre du conseil d'administration de Toronto Hydro en 2020.	Juin 2020	-

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions occupées (au moins au cours des cinq dernières années)	Entrée en fonction	Actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée
Farhan Ali Khan Ontario, Canada	M. Ali Khan est premier vice-président, Développement de l'entreprise et relations avec les investisseurs, ayant joint les rangs de goeasy en 2020. Avant de se joindre à goeasy, M. Ali Khan était directeur général des services de banque d'investissement au sein du groupe Institutions financières de RBC Marchés des Capitaux, où il conseillait des entreprises de technologie financière et spécialisées en finances sur les fusions et acquisitions, la mobilisation de capitaux et le financement d'actifs. Il obtenu un baccalauréat en commerce de la University of Toronto et une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management à la University of Toronto.	Septembre 2020	2 599

Notes :

- (1) Membre du comité d'audit.
- (2) Membre du comité des ressources humaines.
- (3) Membre du comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques

Au 31 décembre 2020, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société avaient directement ou indirectement la propriété véritable de plus de 3 855 838 actions ordinaires, soit approximativement 26,1 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient une emprise sur celles-ci.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit de la Société énonce ses responsabilités et obligations, les qualifications de ses membres et la procédure de rapport au conseil d'administration. Une copie du mandat est jointe aux présentes à l'annexe A. Au 31 décembre 2020, le comité d'audit était composé de six administrateurs, dont tous sont des administrateurs indépendants : Karen Basian (présidente), David Appel, Sean Morrison, Susan Doniz, l'honorable James Moore et Tara Deakin. Les membres du comité d'audit sont tous considérés par le conseil d'administration avoir des compétences financières au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en raison de leur expérience des affaires et de leurs études. Voici un bref résumé des études et de l'expérience pertinentes pour l'exercice de leurs responsabilités à titre de membres du comité.

Karen Basian (présidente)

M^{me} Basian est membre du conseil d'administration de deux sociétés ouvertes, Aimia Inc. (TSX : AIM) et Newtopia (Bourse de croissance TSX : NEWU), et de deux sociétés fermées, BookJane et Kognitiv Corporation. M^{me} Basian est également présidente de KB Capital Management Inc., société d'experts-conseils en stratégie et en finances. M^{me} Basian est comptable agréée (CPA Canada) et est titulaire d'un M.B.A. d'IMD à Lausanne, en Suisse.

David Appel

La carrière de M. Appel a englobé les secteurs du droit, des affaires et des services gouvernementaux, et il est administrateur de divers organismes de bienfaisance. M. Appel a le statut d'avocat à la retraite au Barreau du Québec.

Sean Morrison

M. Morrison est président et chef de la direction de Diversified Royalty Corp. et également cofondateur et directeur général de Maxam Capital Corporation. Avant de fonder Maxam Capital Corporation, M. Morrison a été associé de Capital West Partners, société de services de banque d'affaires de Vancouver. M. Morrison est comptable agréé (CPA Canada).

Susan Doniz

M^{me} Doniz est chef de l'information et première vice-présidente de la technologie de l'information et de l'analyse des données de Boeing Co. Auparavant, elle a été chef de l'information du groupe de Qantas Airways et chef mondial de l'information de Aimia Inc. M^{me} Doniz siège au conseil de plusieurs sociétés, dont IGM Financials Inc.

Honorable James Moore

L'honorable James Moore est conseiller principal en affaires au sein du cabinet d'avocats multinational Dentons et conseiller en politiques publiques chez Edelman. Il est également vice-président du conseil national de la Société canadienne du cancer, conseiller principal du Bureau du vérificateur général du Canada, un ancien membre du comité de l'ALENA du gouvernement du Canada et a été le 6^e chancelier de la University of Northern British Columbia. Auparavant, il a été ministre de l'Industrie, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles du Canada et secrétaire d'État pour l'Initiative de la Porte de l'Asie-Pacifique, en plus d'être ministre responsable de la tenue des Jeux olympiques de 2010 pour un mandat de 5 ans; sa carrière comme membre du Parlement s'étend sur une période de 15 ans. M. Moore siège également au conseil de XplorNet Communications et il a été président du conseil de Western Resources.

Tara Deakin

M^{me} Deakin est chef des ressources humaines au sein de Spin Master Inc. Elle compte plus de 20 ans d'expérience de multiples aspects des ressources humaines, qu'elle a acquise en travaillant au sein de grands organismes chefs de file dans leur secteur. Elle est également administratrice et vice-présidente du conseil de la Providence Health Care Foundation. M^{me} Deakin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la University of Western Ontario et a obtenu la désignation de *Leadership Fellow* à l'International Women's Forum, partenariat entre l'université Harvard et l'INSEAD.

Honoraires pour services de l'auditeur externe

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé les honoraires suivants à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur externe de la Société, pour l'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux :

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des services d'audit à la Société au cours des deux derniers exercices, soit l'audit des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020. Les honoraires totaux pour les services d'audit à la Société se sont établis à 846 285 \$ en 2019 et à 874 160 \$ en 2020.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun service lié à l'audit en 2019 et en 2020.

Honoraires pour services fiscaux

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni des conseils fiscaux à la Société au cours des deux derniers exercices, notamment en matière de conformité de la déclaration de revenus et de structuration fiscale. Les honoraires totaux pour les services fiscaux se sont établis à 136 635 \$ en 2019 et à 124 032 \$ en 2020.

Autres honoraires

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun autre service en 2019 et en 2020.

Intérêt des experts

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur externe de la Société, a fourni un rapport d'audit sur les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020. Ernst & Young était indépendant de la Société conformément aux règles de déontologie en Ontario.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la Société pour toutes les catégories d'actions est Compagnie Trust TSX située à Toronto, en Ontario. Le registre des transferts se trouve dans les bureaux de l'agent des transferts de la Société.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La circulaire d'information de la direction afférente à l'assemblée annuelle de la Société qui aura lieu le 12 mai 2021 renferme des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société, les options d'achat de titres et les intérêts des initiés à l'égard d'opérations importantes, le cas échéant. Des renseignements financiers supplémentaires ont été fournis dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et dans le rapport de gestion afférent établi le 17 février 2021.

On peut trouver des renseignements complémentaires relatifs à la Société sur SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la Société à www.goeasy.com.

ANNEXE A
goeasy Ltd.
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT
(modifié le 7 août 2018)

OBJET ET PORTÉE

Le comité d'audit (le « comité » ou le « comité d'audit ») de la Société est un comité qui relève du conseil d'administration (le « conseil »). Le comité surveille les pratiques comptables et en matière de communication de l'information financière de la Société ainsi que les audits des états financiers de la Société et s'acquitte des responsabilités et des obligations qui sont énoncées dans le présent mandat.

Le comité aide le conseil à exercer son rôle de surveillance à l'égard de ce qui suit :

- La qualité et l'intégrité de l'information financière.
- L'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes et des pratiques de conformité à la réglementation de goeasy.
- Le rendement, les qualifications et l'indépendance de l'auditeur externe.
- L'examen et l'approbation de l'information financière et des documents applicables avant leur communication publique.

QUALIFICATIONS DES MEMBRES

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants de goeasy nommés par le conseil. Les membres doivent satisfaire aux exigences applicables en matière d'indépendance de la législation régissant la Société, y compris le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée de temps à autre.

Les membres du comité doivent avoir des compétences financières au sens de la législation applicable. Un membre possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société. Un membre qui n'a pas de compétences financières peut être nommé au comité dans la mesure où il acquiert des compétences financières dans un délai raisonnable à la suite de sa nomination.

STRUCTURE

Le comité est un comité permanent du conseil.

Les membres du comité sont nommés chaque année par le conseil. Chacun des membres du comité remplit son mandat selon le bon vouloir du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, soit destitué ou cesse d'être membre du conseil. À moins que le conseil ne nomme un président du comité, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote à la majorité des membres du comité.

Au moment de la nomination ou de la nomination à nouveau annuelle des membres du comité, le conseil nomme un président du comité. Le président, qui doit être un membre du comité, préside toutes les réunions du comité, coordonne la conformité du comité au présent mandat, travaille de concert avec la direction pour élaborer le plan de travail annuel du comité et présente au conseil les rapports du comité.

Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, confier à un sous-comité l'examen de toute question dans le cadre du présent mandat que le comité d'audit peut juger appropriée.

RÉUNIONS

Le président, un des membres du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil ou le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire de la

Société qui, à son tour, avisera les membres du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en l'absence du président, les membres du comité d'audit présents peuvent désigner l'un d'entre eux comme président de la réunion.

Le comité se rencontre à la fréquence qu'il fixe, mais au moins une fois par trimestre, pour garantir qu'il examine les résultats trimestriels de la Société et les documents qu'elle prévoit déposer. Un secrétaire est nommé pour chaque réunion du comité et est responsable de la tenue des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité de manière suffisamment détaillée pour rendre compte de la teneur des discussions qui y ont eu lieu. Les procès-verbaux des réunions sont envoyés aux membres du conseil dès qu'ils ont été approuvés par les membres du comité. Le président du comité fait rapport au conseil des activités du comité après chacune de ses réunions ou sur demande du conseil; il peut également signaler verbalement au conseil toute question qui, à son avis, exige l'attention immédiate du conseil.

Les auditeurs externes peuvent assister et intervenir à chacune des réunions du comité d'audit. De plus, le comité peut inviter à une de ses réunions des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers, notamment des conseillers juridiques, ou d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois par année, le comité se réunit avec l'auditeur interne et la direction dans le cadre de réunions distinctes afin de discuter de questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Le comité a l'occasion de se réunir en séance à huis clos à la fin de chaque réunion.

Le comité tient des réunions régulièrement prévues ou non régulièrement prévues, ou des parties de ces réunions, hors de la présence des membres de la direction. La procédure de convocation, de tenue et d'ajournement des réunions du comité est la même que celle qui s'applique aux réunions du conseil. Le comité a accès sans restriction à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres et registres de la Société.

POUVOIRS

Le comité a les pouvoirs suivants :

- Mener ou autoriser une enquête indépendante et faire appel à des consultants externes pour toute question qui relève de ses responsabilités, aux frais de la Société.
- Communiquer avec l'auditeur ou le conseiller juridique externe et le rencontrer hors de la présence de la direction.
- Convoquer une réunion du conseil pour l'examen de toute question qui préoccupe le comité.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité a les fonctions et les responsabilités qui sont énoncées ci-après ainsi que les autres fonctions que le conseil peut lui déléguer expressément et que le conseil est autorisé à déléguer en vertu des lois et des règlements applicables. Outre ces fonctions et ces responsabilités, le comité exécute les obligations qui sont imposées aux comités d'audit par toute bourse à laquelle les titres de la Société sont négociés, ou tout autre organisme gouvernemental ou de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société, qui sont en vigueur de temps à autre (collectivement, les « exigences applicables »).

Le comité a les fonctions et les responsabilités suivantes :

Auditeur externe

- Chaque année, approuver et recommander au conseil la nomination de l'auditeur externe. L'auditeur externe fait rapport et est directement redevable au comité.
- Examiner et approuver la portée de l'audit annuel, le plan d'audit et la dotation proposés de l'auditeur externe, notamment les honoraires d'audit annuels et les conditions de la mission.

- Examiner et approuver au préalable tous les engagements relatifs à des services non liés à l'audit sauf si, au total, ils ne sont pas supérieurs à 5 % du montant total des honoraires versés par la Société à l'auditeur externe pendant l'exercice où les services sont fournis. Le comité peut déléguer ce pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions du membre du comité d'audit auquel ce pouvoir a été délégué doivent être présentées au comité d'audit plénier à la réunion régulièrement prévue suivante du comité d'audit.
- Surveiller le travail de l'auditeur externe, y compris le règlement des désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant l'information financière, les conventions comptables et les contrôles internes.
- Examiner la lettre d'observations de l'auditeur externe à la direction et les réponses de la direction à cette lettre et vérifier s'il y a des désaccords entre la direction et l'auditeur externe ou des restrictions imposées par la direction à l'auditeur externe.
- Évaluer les qualifications, l'expertise et le rendement de l'auditeur externe (au moins une fois par année). Si nécessaire, entamer la cessation du mandat de l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation du conseil et des actionnaires conformément à la législation applicable.
- Au moins une fois par année, examiner les qualifications et le rendement du ou des principaux associés des auditeurs et déterminer s'il y a lieu d'adopter ou de maintenir une politique de rotation des principaux associés des auditeurs externes.
- Examiner les relations ou les services susceptibles d'avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur externe, notamment l'examen annuel de la déclaration écrite de l'auditeur sur toutes les relations entre l'auditeur et la Société, et obtenir une confirmation écrite des auditeurs selon laquelle ils sont objectifs et indépendants au sens des règles de conduite professionnelle ou du code de déontologie adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils sont membres ou d'autres exigences applicables. Le comité d'audit doit prendre les mesures appropriées pour surveiller l'indépendance des auditeurs.
- Examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés de l'auditeur externe actuel et antérieur de la Société.
- Procurer une voie ouverte de communication entre la direction, l'auditeur externe et le conseil.
- Au moins une fois par année, discuter avec les auditeurs des questions qui, selon les normes d'audit applicables, doivent faire l'objet de discussions entre les auditeurs et le comité d'audit.

Information financière

- Examiner les états financiers annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et les communiqués de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant la communication publique de cette information.
- Examiner les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel, la notice annuelle et la circulaire d'information de la Société et en recommander l'approbation au conseil avant leur communication publique.
- Au moins une fois par année, examiner les importantes questions d'information financière et les appréciations faites dans le cadre de la préparation et de la présentation des états financiers, notamment les modifications importantes apportées au choix et à l'application par la Société des principes comptables, les questions importantes quant aux contrôles internes de la Société et toute mesure spéciale adoptée à la lumière de lacunes importantes de contrôle, et en discuter avec la direction et l'auditeur externe.
- Examiner toute modification importante des conventions comptables de la Société, notamment les autres traitements, et leurs effets sur les états financiers qui sont présentés par la direction.
- Examiner les autres questions liées aux états financiers qui sont soumises par les auditeurs ou la direction ou qui doivent être communiquées au comité d'audit en vertu des conventions comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.
- Examiner avec le conseiller juridique les questions juridiques qui ont un effet important sur les rapports financiers.
- Examiner et, s'il le juge souhaitable, approuver et recommander au conseil aux fins d'approbation l'information financière qui est présentée dans un prospectus ou tout autre document relatif à un placement de titres de la Société, les communiqués qui communiquent les résultats financiers de la Société ou qui sont fondés sur ces résultats et toute autre information financière importante, notamment les indications financières qui sont fournies aux analystes, aux agences de notation ou qui sont par ailleurs rendues publiques.

Contrôles et audit internes

- Recevoir les rapports périodiques de l'auditeur interne. Le comité se penche, avec l'auditeur interne, sur tout problème ou toute difficulté que l'auditeur interne peut avoir eu, notamment les restrictions sur l'étendue des activités ou l'accès à l'information demandée, et les rapports importants à l'intention de la direction qui ont été préparés par le service d'audit interne et les réponses de la direction à l'égard de ceux-ci.
- Examiner et approuver périodiquement le mandat, le plan, le budget et la dotation du service d'audit interne. Le comité communique à la direction les changements qu'il juge souhaitables à l'égard de la fonction de l'audit interne.
- Examiner la nomination, le rendement et le remplacement des membres de la haute direction responsables de l'audit interne ainsi que les activités, la structure organisationnelle et les qualifications des personnes responsables de la fonction de l'audit interne.
- Chaque année, examiner le processus employé par la direction pour évaluer le système de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, notamment toute déficience importante.
- Examiner les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et évaluer périodiquement l'adéquation de ces contrôles et procédures.
- Chaque année, évaluer et examiner ce qui suit avec la direction et les auditeurs : l'efficacité ou les faiblesses et les déficiences de la conception ou du fonctionnement des contrôles financiers et en matière de crédit de la Société, les contrôles comptables et financiers et à l'égard de l'information (notamment de l'information financière), ainsi que les conséquences de toute faiblesse constatée dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction.
- Examiner les questions connexes importantes et les recommandations des auditeurs ainsi que les réponses de la direction à ces questions, notamment le calendrier pour la mise en œuvre des recommandations visant la correction des faiblesses constatées dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles à l'égard de la communication de l'information.
- Examiner les procès-verbaux des réunions trimestrielles du comité de communication.
- Examiner et approuver la politique de la Société sur la communication externe et la communication de renseignements importants, notamment la forme et le contenu générique des indications de bénéfices trimestriels et les documents financiers fournis aux analystes en placements et aux agences de notation.
- Établir et examiner les procédures de réception, de consignation et de traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilisation, les contrôles comptables internes et les questions d'audit. Ces plaintes ou ces préoccupations doivent être examinées par le comité d'audit et, si le comité d'audit estime que la question doit être investiguée davantage, il demandera au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, au besoin ou selon le cas, pour investiguer la question et le comité d'audit travaillera avec la direction et le conseiller juridique pour parvenir à une conclusion satisfaisante.
- Examiner toute question importante soulevée dans le cadre d'une enquête ou d'une investigation menée par les organismes de réglementation financière ayant compétence à l'égard de la Société.
- Établir et examiner des procédures permettant la présentation confidentielle et anonyme par des employés de la Société de préoccupations relatives à des éléments de comptabilité ou d'audit douteux.
- Examiner les pratiques de la direction en vigueur concernant les dépenses et les avantages indirects des dirigeants.

Gestion des risques financiers et fraude

- Chaque année, examiner les pratiques de gestion des risques financiers de la Société et formuler des recommandations au conseil concernant tout changement proposé.
- Examiner périodiquement les risques importants inhérents à l'entreprise de la Société et veiller à la mise en place de techniques de gestion des risques financiers appropriées.
- Examiner l'efficacité des procédures de la Société relativement à la prévention, à la détection et au signalement des fraudes et à l'enquête sur celles-ci qui peuvent avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière, ou qui peuvent exposer la Société à d'autres pertes découlant d'une fraude interne ou externe importante ainsi

que l'ampleur des pertes et toute mesure disciplinaire prise en cas de fraude contre la direction ou d'autres employés qui exercent une fonction importante dans la communication de l'information financière.

- Chaque année, examiner l'adéquation et la qualité de la protection d'assurance conservée par la Société.
- Surveiller l'enquête sur les cas de fraude importante.
- Communiquer et se réunir avec les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société, hors de la présence de la direction afin d'obtenir des mises à jour et des commentaires concernant les pratiques de gestion des risques financiers de la Société.
- Examiner et approuver le programme de rémunération variable pour les membres de la haute direction responsables de la gestion des risques financiers de la Société.

Autres

- Examiner les nominations recommandées au bureau du chef des Finances.
- Examiner et/ou approuver d'autres questions financières qui lui sont expressément déléguées par le conseil.
- Examiner son mandat et évaluer annuellement l'adéquation du présent mandat, l'efficacité de son rendement et, si nécessaire, recommander des changements au comité de gouvernance, de mise en candidature et de gestion des risques.

APPENDICE A
RÈGLEMENT 52-110 SUR LE COMITÉ D'AUDIT
SENS DU MOT « INDÉPENDANCE »

Sens du mot « indépendance »

(1) Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité.

(3) Malgré le paragraphe (2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec un émetteur :

- a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction ou salarié de l'émetteur;
- b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de l'émetteur;
- c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) elle est un associé;
 - (ii) elle est un salarié;
 - (iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non, qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de l'émetteur, remplit l'une des conditions suivantes :
 - (i) il est un associé;
 - (ii) il est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale;
 - (iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de l'émetteur durant cette période;
- e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de l'émetteur fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité;
- f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de l'émetteur a reçu, plus de 75 000 \$ par an comme rémunération directe de l'émetteur sur une période de 12 mois au cours des trois dernières années.

(4) Malgré le paragraphe (3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur dans les cas suivants : a) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2006; b) elle a eu une relation mentionnée au paragraphe (3) en vertu du paragraphe (8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2007.

(5) Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3, un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est l'auditeur interne ou externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3, la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :

- a) la rémunération gagnée à titre du membre du conseil d'administration de l'émetteur ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

(7) Malgré le paragraphe 3, une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec un émetteur uniquement pour les motifs suivants :

- a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim;
- b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration.

(8) Pour l'application du présent article, l'émetteur comprend ses filiales et sa société mère.

Autres conditions d'indépendance

(1) Malgré la détermination faite suivant le sens du mot « indépendance » énoncé précédemment, est considérée comme ayant une relation importante avec l'émetteur la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

- a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de l'émetteur ou d'une filiale de l'émetteur, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration;
- b) elle est membre du même groupe que l'émetteur ou que l'une de ses filiales.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :

- a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non;
- b) pour une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à l'émetteur ou à une filiale de l'émetteur et dont elle est associée, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.

(3) Pour l'application du paragraphe (1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de l'émetteur, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.